

N° 61
JUILLET 2017

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

48^E CONGRÈS DES ARCHITECTES,
Metz du 12 au 14 octobre 2017

- **CAHIER SPÉCIAL:** Bourgogne Franche-Comté
- L'Unifa, 1^{er} syndicat représentatif de la profession
- Nivellement européen des services



CITÉ ST ROCH, MONTPELLIER (34)

- Maître d'ouvrage : Cileo Habitat
- Architecte : Cabinet Jauré
- Bureau d'études Fluides : Arch.Eco.E
- Surface rénovée : 2011 m²
- Coût : 6 500 k€
- Livraison : octobre 2012
- Facture moyenne d'énergie : 45 €/mois
- Classe énergétique : A (E avant travaux)

90 logements de la cité Saint-Roch à Montpellier ont été réhabilités, avec pour objectif l'atteinte du label BBC Effinergie Rénovation.

90 LOGEMENTS RÉNOVÉS POUR DES FACTURES DIVISÉES PAR 5

Quel était l'objectif de Cileo Habitat en rénovant ces logements ?

Cileo Habitat voulait réaliser une rénovation exemplaire, en termes d'économies d'énergie et de charges pour les locataires, mais aussi de confort et d'esthétique. Les occupants se plaignaient en effet de factures très élevées (2 500 € en moyenne par an) et étaient insatisfaits du niveau de confort du chauffage et de l'eau chaude.

Grâce au renforcement de l'isolation, à la création de bow-windows, à la conversion du « tout électrique » en un chauffage gaz individuel et une eau chaude solaire collective, les factures sont divisées par 5. Et le confort des habitants considérablement amélioré !

CEGIBAT

L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Contact : cyril.radici@grdf.fr
GRDF Cegibat
www.cegibat.grdf.fr

ÇA BOUGE... MAIS ÇA DOIT ENCORE BOUGER!

Nouveau président, nouvelle assemblée, nouveau gouvernement et pourquoi pas **un nouvel élan pour l'architecture.**

Car, ça a bougé et ça doit encore bouger. Avec **VOUS!**

- La succession de décrets sur la loi LCAP et leurs conséquences: le seuil à 150 m², les lotissements avec architectes, le permis de faire, le retour des concours dans l'habitat social.
- L'enregistrement des permis de construire pour lutter contre les signatures de complaisance et l'usurpation du titre.
- La nouvelle répartition de la représentativité syndicale qui donne **ENFIN** à l'Unfsa les moyens de défendre notre profession.

Les architectes répondent présents pour rencontrer, proposer, participer aux futures actions. Nous devons être vigilants, actifs et prospectifs.

Tous nos adhérents se sont fortement investis pour faire gagner les architectes. C'est la conjonction de nos démarches, de nos propositions, de nos projets qui ont permis d'obtenir tous ces excellents résultats.

MERCI à tous.

Oui, l'action syndicale permet aux architectes d'avancer, d'affirmer que c'est avec eux et par eux que notre patrimoine peut être protégé, que notre futur doit se construire, avec la volonté d'apporter le meilleur de nos compétences au service de tous.

Non, l'action syndicale n'est pas surannée. C'est elle qui regroupe et donne de la force à toute la communauté des architectes. Pour être efficace et encore plus forts, il faut que nous soyons encore plus nombreux.

Venez nous rejoindre: réinventons l'habitat, réinventons les villes, réensemencions les territoires désertés.

Revendiquer, ce n'est pas s'arc-bouter sur des "acquis". C'est avant tout proposer, anticiper notre profession en lui dessinant un avenir.

Continuons l'action. **Rejoignez-nous!**

Et, inscrivez-vous dès maintenant au **Congrès de Metz (12, 13 et 14 octobre)** – car c'est à l'Unfsa que cela se passe pour faire bouger la profession.

Régis Chaumont,
Président de l'Unfsa



Unfsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 Fax: +33 (1) 45 44 93 68
E-mail: contact@unfsa.fr
passionarchitecture@unfsa.fr
Site: www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Régis Chaumont
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF: Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF: Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE: À l'honneur/Actus: Editions PC, Régis Chaumont – International: Philippe Klein, Ewa Struzynska – Bon sens: Gilbert Ramus – Vie syndicale: Jean-Luc Probst, Philippe Klein, Régis Chaumont, Estelle Palucki, Jean-Michel Woukoff – Club Prescrire: Lionel Blancard de Léry, Ruth Mnamani – Infos sociales: Gilles Lefebvre, Pierre Chomette – Infos juridiques: Gilbert Ramus, Marie-Françoise Manière – Formation: Antoine Daudré-Vignier, Editions PC (Sophie Chauvin) – Cahier spécial Région: Estelle Palucki, Gilles Garby, Editions PC – Le BIM et les architectes: Editions PC (Sophie Chauvin) – L'architecture au quotidien: Editions PC (Sophie Chauvin) – Archi-culture: Isabelle Chinardet-Cantineau Illustrations "Bon sens": Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |
tél. – fax Unfsa: 01 45 44 58 45

→ CONCEPTION ET RÉALISATION:

EDITIONS PC – Philippe Chauveau,
Sophie Chauvin | Tél.: +33 (1) 42 73 60 60

Passion Architecture est une publication de l'organisation Unfsa
→ RÉGIE COMMERCIALE: Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN: 1637-2735 | Imprimerie Chevallon

→ COUVERTURE: Maison des grands lacs du Morvan,
Montsauche-les-Settons (58) (architecte: ABW Warnant –
Patrice Warnant) © Ait Belkarem

À L'HONNEUR / ACTUS

Défendre les architectes: la première fonction de l'Unfsa

4

INTERNATIONAL

Assemblée Générale du CAE / 26^e congrès de l'UUA à Séoul /
3^e édition des Cubes d'or architecture et enfants

10

BON SENS

"Nivellement européen des services"

13

VIE SYNDICALE

SPÉCIAL 48^e CONGRÈS: Un congrès à Metz, en Lorraine/
Architectes sans limites / L'architecture n'a pas de frontière / Programme
/ "Nouvelle région, force du syndicat et recomposition territoriale"

17

CLUB PRESCRIRE

21

INFOS SOCIALES

28

Représentativité patronale / Chorus pro

INFOS JURIDIQUES

30

Courte histoire des concours

L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

32

«Architecte et maison individuelle: la reconquête»

LE BIM & LES ARCHITECTES

34

"Le BIM, une opportunité pour les architectes"

CAHIER SPÉCIAL RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

35

FORMATION

41

Gepa: se former pour répondre aux évolutions de la société /
Entretien avec Philippe Denry, président du FIF PL

ARCHI-CULTURE

43



ERRATUM PASSION ARCHITECTURE N° 60:

Couverture: Réhabilitation de 259
logements, site "Théophile Sueur"
à Montreuil (93)
(maîtrise d'œuvre: CANALE 3 –
maîtrise d'ouvrage: OPH Montreuil)

MARTIN DUPLANTIER, NOUVEAU PRÉSIDENT D'AMO



Martin Duplantier, 37 ans, architecte et urbaniste, a été élu à la présidence d'AMO (Architecture et Maîtres d'Ouvrage) lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 26 juin 2017. Diplômé HEC Paris, il dirige une agence d'une trentaine de collaborateurs, basée à Paris et Bordeaux et travaillant sur les problématiques transverses de la ville, à des échelles variées. Du territoire (secteur de la Cité Radieuse à Marseille, Mégnac-Marne, Reims Port Colbert...) à la reconfiguration de centres anciens (pôle gare d'Angoulême, université de Bordeaux) ou la création de nouvelles polarités, le spectre d'action de l'agence est large et multi-facettes, incluant urbanistes, paysagistes, architectes et designers.

JEAN-MARC GALLET DE SAINT-AURIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE CINOV CONSTRUCTION



Jean-Marc Gallet de Saint-Aurin, 52 ans, a été élu le 6 avril à la présidence de Cinov Construction. Diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais et du Cnam, il est à la tête du groupe G2 et de ses 130 salariés. Le successeur de Gilles Charbonnel donne un ton résolument positif à sa prise de mandat: "L'environnement global a priori hostile à nos métiers nous offre l'opportunité de démontrer que le recours au conseil indépendant est le seul garant du choix de solutions techniques les plus adaptées à un projet de construction."



LA FILIÈRE CONSTRUCTION PREND SON AVENIR NUMÉRIQUE EN MAIN

Pour la première fois, les organisations professionnelles représentatives du secteur s'unissent pour porter le développement du numérique dans la construction.

Les organisations professionnelles AIMCC - CAPEB - Fédération CINOV - EGF.BTP - FFB - FPI - FIEEC - ICA - UNGE - Unifa - UNTEC - USH ont créé ADN Construction, l'Association pour le Développement du Numérique dans la construction.

Elle a pour objet de représenter la filière construction française dans le domaine du numérique et de définir et contribuer à la mise en œuvre d'une politique collective d'intérêt général permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction dans leur appropriation du numérique.

Forte de la qualité du dialogue constructif conduit dans le cadre du Plan de Transition Numérique du Bâtiment, la filière construction s'organise et se rassemble afin de poursuivre et amplifier une démarche conjointe et collaborative pour le développement du numérique dans la construction.

Soucieuses de garantir le partage et la mise en commun des meilleures pratiques afin de favoriser l'accès de tous aux outils et processus numériques collaboratifs, interopérables, accessibles et adaptés aux besoins de chacun, les organisations professionnelles fondatrices ont pour objectif de garantir et promouvoir l'amélioration de la productivité de la filière et la qualité de la construction en France.

Lionel Blancard de Léry, vice-président de l'Unifa chargé de la politique technique et du numérique avec le GT BIM, s'est fortement investi dans la création de cette association; et salvons également l'entrée au sein du Conseil d'administration de Dominique Riquier-Sauvage, en tant que vice-présidente en charge de la commission Processus collaboratifs.

Pour en savoir plus: www.adnconstruction.org

Les représentants des 12 membres fondateurs d'ADN Construction le 15 juin 2017.



MATRECArchitect meets in-

L'ÉVÈNEMENT EXCLUSIF RÉSERVÉ AUX ARCHITECTES, ARCHITECTES D'INTÉRIEUR ET AUTRES PRESCRIPTEURS



Paris Event Center
21-22 sept. 2017
10^e édition - 10:00-20:00

ÉVÈNEMENT EXCLUSIF présentant les dernières innovations d'industriels de la construction

THÈME 2017 : ARCHITECTURE, JEUX DE SENS...

EXPOSITION MATÉRIAUX

< INTUITION, plus qu'il n'y paraît

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES

< Diplômes de l'ENSAPVS - Sélection 2017

< Regard sur 10 ans d'architecture par Michel Denancé

CONFÉRENCES sur l'architecture

VISITEZ AUSSI ARCHITECT@WORK MARSEILLE Parc Chanot 15-16 novembre 2017

@ATW_INTL #ATWFR @architect_at_work #ATWFR

WWW.ARCHITECTATWORK.FR



Avec la collaboration de



ROLAND PEYLET, PRÉSIDENT DE LA MIQCP



Par décret en date du 9 mai, **Roland Peylet**, conseiller d'État honoraire, a été nommé **président de la Mission Intermministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)**. Le poste était vacant depuis le décès de François Kosciusko-Morizet en

2015. Polytechnicien et ingénieur des ponts et chaussées, Roland Peylet a travaillé à diverses reprises aux ministères de l'Équipement et de l'Éducation nationale. Il a été conseiller de Lionel Jospin, alors Premier ministre, pour l'équipement, le logement, l'urbanisme, les transports et la ville. Il présidait, depuis 2015, la Commission de déontologie de la fonction publique.

PATRICK LIÉBUS RECONDUIT À LA TÊTE DE LA CAPEB



Patrick Liébus, a été réélu à la tête de la **Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb)**. Le Conseil d'administration a procédé les 11 et 12 mai à l'élection des membres dont les mandats venaient à échéance au

sein de son bureau confédéral. Patrick Liébus a ainsi été réélu par 25 voix sur les 27 exprimées. Il entame donc son troisième et dernier mandat de président confédéral.

RÉGIS LAMBERT, PRÉSIDENT DE L'UNGE



Régis Lambert a été élu président de l'**Union Nationale des Géomètres Experts** lors du Comité Directeur du **16 décembre 2016**. Jusque-là vice-président de l'UNGE, il inscrira son action dans la cohérence du projet stratégique "UNGE 2020",

conduisant le syndicat vers un accroissement de son dynamisme, de son influence et des services apportés à ses adhérents.

GLOBAL AWARD FOR SUSTAINABLE ARCHITECTURE 2017



Depuis 2006, le **Global Award** repère et soutient chaque année cinq architectes qui contribuent, face aux grandes transitions (urbaine, démographique, écologique...) à un développement plus équitable et durable et construisent, là où ils sont, une démarche innovante et participative pour répondre aux besoins des sociétés. Cette 11^e édition a porté sur la relation qui unit l'architecte aux ressources. "Ressources matérielles, bien sûr, mais surtout ressources immatérielles, renouvelables sans fin telles que le temps, les processus ou le dialogue

avec les autres sciences et connaissances", précisent les organisateurs.

Les lauréats 2017 : Brian MacKay-Lyons et Talbot Sweetapple, MacKay-Lyons Sweetapple Architects Limited, Halifax, Nouvelle-Ecosse, Canada / Takaharu Tezuka + Yui Tezuka, Tezuka Architects, Tokyo, Japon / Sonam Wangchuk, Students' Educational and Cultural Movement of Ladakh -SECMOL, Leh, Ladakh, Inde / Assemble, Londres, Grande-Bretagne / Paulo David, Funchal, Madère, Portugal.

L'UNSA À LA RENCONTRE DES ÉLUS LOCAUX



L'Unsa sera présente au Salon des maires **les 21, 22 et 23 novembre prochains**, à Paris, Porte de Versailles sur le stand H35.

Notre espace de rencontres et d'échanges permettra notamment de développer les contacts de nos syndicats territoriaux avec les élus locaux et les services des collectivités territoriales, d'exposer le Prix du Projet Citoyen 2017 (<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>), de projeter et de présenter le nouveau court métrage produit par l'Unsa à destination des maîtres d'ouvrage des petites structures territoriales pour expliquer tous les bienfaits de la loi MOP.

CATHERINE JACQUOT ET ALBERT DUBLER, NOMMÉS CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

La présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes a été élevée au rang de Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 14 avril 2017 (publié le 16 avril), sur proposition du Ministère du logement et de l'habitat durable. Albert Dubler, ancien conseiller national de l'Ordre et ancien président de l'Union Internationale des Architectes (UIA), a également été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, sur proposition du ministère de la Culture et de la Communication, à l'occasion de cette promotion.



VERRIÈRES MODULAIRES VELUX

Confort et lumière dans les grands espaces

- ▶ Confort été et hiver : isolation thermique renforcée
- ▶ Design discret et élégant
- ▶ Installation simple et rapide

Centre Commercial Villebon 2
Villebon-sur-Yvette (91)
Maîtrise d'ouvrage : Auchan - Immochan
6 verrières linéaires et 10 verrières doubles
(194 modules dont 20 ouvrants de désenfumage)

Vous avez un projet ?
Contactez-nous : 01 64 54 24 69
verrieres.modulaires@velux.com

Téléchargez vos outils
2D, 3D et BIM
www.verrieresmodulaires.fr

100%
de mes envies
directement
dans mon salon

La Fibre,
100%
Fibre



orange™

**Vous rapprocher
de l'essentiel**

Faites raccorder votre immeuble à la Fibre par Orange et bénéficiez de la fibre optique jusqu'à votre logement. Vous profiterez d'une qualité et d'un confort d'usage exceptionnel sur tous vos écrans en simultané.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr ou appelez le

0800 38 38 84 Service à appel
gratuit

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.

La Fibre, 100% Fibre : accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client.

Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - RCS Paris 380 129 866. 1701-GFHQA7QB.



Nous allons
pouvoir assurer
pleinement la
défense des
architectes
employeurs.

LA NOUVELLE REPRÉSENTATIVITÉ NOUS LE PERMET DÉSORMAIS. Soyez encore plus nombreux à rejoindre notre syndicat. L'Unfsa défend vos intérêts en toute transparence. L'Unfsa garantit la solidité de vos entreprises.

DÉFENDRE LES ARCHITECTES: LA PREMIÈRE FONCTION DE L'UNFSFA

Depuis 17 ans, l'Unfsa partageait la représentativité patronale des architectes à égalité avec le Syndicat de l'Architecture. Le ministère du Travail a publié, le mercredi 26 avril, la nouvelle répartition pour les quatre années à venir.

C'est une révolution qui permettra enfin de conduire rigoureusement les négociations avec les représentants des salariés de la branche.

Malgré l'opposition de l'Unfsa à la signature de nombreux accords et d'avenants dévastateurs, **l'Unfsa obtient désormais les audiences suivantes :**

- pour les entreprises (adhérents branche) : **74,67 %**
- pour le nombre de salariés (adhérents employeurs) : **69,23 %**

Nous remercions tous nos adhérents de l'Unfsa qui ont permis ce succès.

Cette nouvelle répartition ouvre de vraies perspectives pour les agences d'architecture et les préserve de tout abus. Nous allons pouvoir assurer pleinement la défense des architectes employeurs. Nous conduirons les discussions de la branche dans un souci d'équilibre, à même de donner à nos agences une solidité économique et une sécurité juridique.

Les récentes élections nationales vont donner priorité aux accords de branche. Soyez assurés que vos intérêts y seront bien représentés.

Pour faciliter l'embauche des jeunes et assurer le renouvellement de la profession, nous aurons pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle. C'est au sein des agences, et non dans des

organismes publics ou semi-publics, que les étudiants et les jeunes diplômés peuvent compléter leur formation initiale.

Nous mettrons en œuvre des stratégies stables et optimiserons la formation pour l'ensemble du personnel.

Soyons néanmoins vigilants !

Les pouvoirs publics ont pour objectif de réduire le nombre de branches. Nous courrons le risque d'être associés, ou pire, absorbés par d'autres métiers bien différents du nôtre.

Rappelons que peu de professions indépendantes disposent d'une branche spécifique et que c'est le nombre de syndiqués qui permet de maintenir cette spécificité. Les particularités du fonctionnement de nos agences ne peuvent pas se fondre ou se confondre avec n'importe quel autre métier.

Le nouveau gouvernement veut créer les conditions pour développer le dialogue social en entreprise. 4,8 millions de salariés des très petites entreprises (TPE) peuvent désormais accéder à une représentation professionnelle.

À l'heure où les négociations paritaires vont prendre le pas sur la loi, il est extrêmement important que les architectes employeurs se syndiquent.

Soyez nombreux à nous rejoindre, l'avenir de la branche architecture en dépend !

Régis Chaumont,
président de l'Unfsa



LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Conseil des Architectes d'Europe de 2017 s'est réunie à Rome les 5 et 6 mai 2017.



Philippe Klein,
délégué Unsfa à l'International et au CAE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAE ET SESSION SPÉCIALE

"FORMATION ET PRATIQUE - LE FUTUR ARCHITECTE", ROME LES 5 ET 6 MAI 2017



La présentation du rapport annuel a été l'occasion de refaire le point sur l'étude biannuelle de secteur et sur l'état de la profession en Europe.

Après une récession significative qui a surtout touché les pays du sud, la profession se porte mieux dans la plupart des pays européens avec une reprise d'activité significative et une croissance des revenus. Dans les pays qui avaient résisté à la crise, voire pour ceux qui avaient vu leur activité croître, nous sommes plutôt dans une situation de consolidation. La Suède connaît même une forte croissance d'activité liée à l'arrivée d'immigrés qui a conduit à une politique volontaire de construction de logements. Néanmoins trois pays restent dans une situation de stagnation notable: la Grèce, qui reste à un niveau d'activité très bas et très inférieur à ce qu'il était avant 2008; l'Espagne, qui après une forte baisse d'activité avait vu le revenu moyen des architectes espagnols repasser devant celui des architectes français a connu une nouvelle régression significative, entre 2014 et 2016; et la France où la relance de l'activité des architectes est très faible et où les revenus stagnent. Pour la France, cette situation est d'autant plus surprenante que, contrairement à ce qui est parfois avancé, l'activité bâtiment est forte, au second niveau européen derrière la Grande-Bretagne, et que le nombre d'architectes est très faible ramené au nombre d'habitants, mais aussi à l'activité de la construction. Cette situation anormale par rapport aux autres pays européens s'explique par la très faible participation des architectes français à des pans entiers de l'économie de la construction comme la maison individuelle,

l'industrie et le tertiaire, et par la forte proportion de missions partielles. Cette situation est renforcée par la faible part actuelle des marchés publics qui constituaient traditionnellement un champ d'activité privilégié pour les architectes français. Il est par ailleurs à noter que, si la profession a connu une croissance de plus de 20% de ses effectifs au niveau européen entre 2008 (480 000) et 2016 (600 000), le nombre d'architectes français est en quasi stagnation depuis 30 ans (27 000 à 30 000).

L'Assemblée Générale du CAE s'est prolongée le samedi 6 mai par une session spéciale "Le futur architecte", consacrée aux relations entre la formation des architectes en Europe et les pratiques professionnelles ainsi que sur le futur de la profession.

Ce symposium a aussi donné lieu à un élargissement du champ de réflexion sur le reste du monde, sur la participation des architectes européens aux développements urbain et humain des régions du monde où les besoins en architecture sont importants et souvent non satisfaits, et sur les conséquences de la globalisation en matière de responsabilités et de rôle des architectes. Les intervenants ont mis le focus sur les situations particulières dans les différents pays européens.

Kate Duncan, présidente du Royal Institute of British Architects (RIBA), nous a fait part de son inquiétude face au coût des études d'architecture en Grande-Bretagne avec le constat que malgré une rémunération supérieure à la moyenne européenne, de nombreux professionnels britanniques arrivent difficilement à rembourser les emprunts effectués pour financer leurs études. Cela conduit à une sélection sociale de l'accès à la profession qui nous ramène au XIX^e siècle. Le RIBA essaie de pallier cette situation par la mise en place d'un système de parrainage.

La situation de la formation des architectes en Italie nous a été présentée comme préoccupante du fait de l'absence de stage obligatoire pendant les études et de l'absence d'obligation d'expérience professionnelle avant installation, c'est-à-dire d'un système d'intégration professionnel encadré et adapté. Cette situation conduirait à produire de plus en plus de diplômés en architecture inadaptés aux besoins du marché, qui eux-mêmes sont en forte évolution. Tant les représentants des écoles que ceux de la profession nous ont fait part de leur prise de conscience: trop d'architectes en Italie (157 000); trop d'écoles formant trop d'étudiants. L'objectif raisonnable serait de ramener le nombre d'architectes italiens à environ 50 000. D'autres intervenants nous ont également fait part de leur sentiment qu'il serait cohérent de réduire le nombre d'architectes dans leur pays d'origine.



Pour la Norvège, ce n'est pas l'avis de **Tarald Lundevall, enseignant et associé de l'agence SNOHETTA**, qui expliquait qu'en Norvège l'activité de construction est soutenue, que les besoins en architectes sont importants, que malgré l'absence de réglementation de la profession, un jeune diplômé norvégien trouvait très facilement un emploi bien rémunéré et avait de bonnes opportunités pour créer son entreprise d'architecture et que par ailleurs les grandes agences norvégiennes s'ouvraient largement à des diplômés d'autres pays, tel SNOHETTA qui accueille actuellement des employés de 21 nationalités différentes. **Catherine Jacquot, présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA)**, a insisté sur le fait qu'en France, malgré la situation économique peu enviable des architectes français, la profession devait se renforcer pour être présente sur des marchés à conquérir et renforcer la présence des architectes dans le domaine de la rénovation et du patrimoine. Elle a présenté la Loi LCAP comme une nouvelle opportunité pour les architectes français avec l'obligation du recours à la compétence des architectes pour les permis d'aménager, mais aussi par les possibilités d'innovation apportées par le "permis de faire" qui permet de s'exonérer de certaines obligations réglementaires à condition de proposer des mesures compensatoires dont les architectes seront à l'initiative. Cette intervention a suscité de nombreuses réactions positives de la part de participants qui ont considéré que la France était à l'avant-garde en matière de cadre légal.

La session spéciale a également dépassé le cadre européen à travers des intervenants exerçant dans d'autres parties du monde.

Nuno Soares, architecte portugais installé à Macao, nous a présenté la différence entre les critères d'habitabilité des logements européens et des logements asiatiques dans les centres urbains à forte densité. Ainsi, à Macao, un logement familial de 3 chambres présentait une surface moyenne de 30 m² pour un prix de vente d'environ 1M€. **Tomohiko Yamanashi, associé d'une grande agence japonaise**, considère que le BIM a conduit à deux visions opposées. La vision européenne tend à réaliser ce qu'on ne savait pas faire techniquement sans le BIM, donc à des prouesses techniques dont le lien avec les vrais besoins n'est pas évident. La vision asiatique cherche à rationaliser au maximum les moyens mis en œuvre et à optimiser les coûts pour produire

des bâtiments facilement reproductibles à grande échelle pour répondre aux besoins de logements et pour pouvoir construire des villes d'un million d'habitants en moins de 10 ans. Malgré les besoins en Asie, il a émis un doute sur la capacité des architectes européens à s'adapter à cette demande à laquelle ils ne sont pas préparés.

La situation de l'Afrique a été évoquée par **Roger Riewe**, avec un constat encore plus réservé sur la difficulté à réunir des moyens économiques suffisants pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de logements, d'équipements et de compétences nécessaires pour les mettre en œuvre. La disproportion entre le coût de la construction et le prix de revient d'une maîtrise d'œuvre occidentale apparaît comme un frein quasi impossible à surmonter sauf dans des situations particulières.

En conclusion, **Karl Otto Ellefsen, architecte et enseignant suédois**, nous a rappelé que l'Europe avait souhaité mettre en place une convergence dans la formation des architectes européens, gommer les différences entre les contenus des enseignements et, à travers le système licence, Master, Doctorat (LMD), favoriser la circulation des étudiants et des professionnels. Si cette libre circulation fonctionne bien pour les étudiants, et que les freins administratifs ont été réduits pour les professionnels, la convergence des systèmes de formation n'est pas confirmée! En réalité, on peut considérer qu'il existe cinq types d'écoles d'architecture et les différences auraient plutôt tendance à croître:

- les écoles, qui forment des praticiens adaptés aux besoins du marché de l'architecture, immédiatement efficaces dans la majorité des agences d'architecture;
- les écoles qui s'orientent vers la recherche;
- les écoles qui forment des enseignants spécialistes en pédagogie, mais pas des architectes;
- les écoles qui se concentrent sur l'élargissement des missions des architectes et forment des spécialistes (BIM, communication);
- et enfin les écoles qui continuent de considérer que l'architecture est une discipline artistique.

Mais il est peut-être tout simplement impossible de former l'architecte idéal! "Il n'y a pas de nouvelle normalité dans la formation des architectes! Il n'y a pas de nouvelle normalité dans la pratique des architectes!"



26^E CONGRÈS DE L'UIA À SÉOUL

LE 26^E CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES AURA LIEU DU 3 AU 10 SEPTEMBRE 2017 À SÉOUL, EN CORÉE DU SUD, sur le thème "L'âme de la ville : ville de culture, ville de nature, ville du futur". Comment construire les nouvelles identités des villes écologiques et technologiques de demain ? La France sera présente – et largement active – par le biais du Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF).

Qu'est-ce que "l'âme de la ville" ? Comment la qualifier, la définir ? En tant que représentant français, le CIAF propose une démarche participative au prochain congrès de l'UIA. Les étudiants, réunis en équipes pluridisciplinaires étaient invités à nous envoyer leurs idées sur "l'âme de la ville", sous forme de textes, photos, vidéos, sons, ou tout autre document numérique... Le projet lauréat a été présenté par Jérémie Robert et Agathe Montel de ENSA Saint-Étienne et Étienne Delorme-Duc de l'École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne. Cette matière servira à construire et à animer l'intervention de la France à Séoul sous différentes

formes : le pavillon de la France, révélant l'âme de la ville française ; la mise en scène des contributions de la démarche participative ; des conférences sur l'âme de la ville française ; un "café d'architecture", lieu d'échanges et de débats.

Le CIAF a organisé en pré-post congrès un séjour culturel de découverte de l'architecture coréenne.

Pour en savoir plus : <http://www.ciaf.fr/agit/congres-de-luia/seoul-2017/le-congres.html>

Philippe Klein, président du CIAF



CE PRIX RÉCOMPENSE LES PERSONNES ET LES ORGANISATIONS qui aident les enfants et les jeunes à comprendre l'architecture, par leurs projets, activités ou productions.

3^E ÉDITION DU PRIX UIA "LES CUBES D'OR ARCHITECTURE ET ENFANTS"

Après une sélection nationale, 23 pays ont présenté au jury international leurs nominations dans l'une des 4 catégories : écoles, institutions, média écrit et média audiovisuel. 51 projets ont ainsi été examinés les 6 et 7 avril derniers et le jury a sélectionné les lauréats et les mentions suivantes :

- **Catégorie Écoles :** Suède – "Rencontres des enfants avec leur ville". École maternelle de Djaknebergets
- **Catégorie Institutions :** France – "La ville réinventée / minicitylab". Territoires Pionniers, Maison de l'architecture de Normandie. Mention spéciale : Colombie – "Le rapport des enfants à l'architecture et à la ville de Carthagène des Indes" (projet de recherche). "ARKalamar". Université de Bogota.
- **Catégorie Média écrit :** France – "Basic Space". EXTRA. Mention spéciale : Égypte – "Connaître son pays". Mastercraft.
- **Catégorie Média audiovisuel :** Allemagne – "Le son de Munich" Découvrir la ville – Projet Radio Sport trifft Kunst e.V. Mention spéciale : France – Archip'its/Artplatform

Les prix et les mentions spéciales seront présentés le 6 septembre 2017 à Séoul, lors de la cérémonie officielle de remise des Prix UIA, dans le cadre du 26^e Congrès mondial des architectes.

Pour en savoir plus : www.architectureandchildren-uia.com

Ewa Struzynska, architecte, directrice du Programme de travail UIA "Architecture et enfants", membre de l'Unfsa



"LE MARCHÉ INTÉRIEUR COMPORTE UN ESPACE SANS FRONTIÈRES INTÉRIEURES dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions des traités"¹.



Gilbert Ramus, Ch. ONM
Architecte – Commission juridique de l'Unfsa
Administrateur de l'office général du bâtiment

NIVELLEMENT EUROPÉEN DES SERVICES

Prologue

On doit sans doute se féliciter que les signataires du Traité de Rome aient fermé les yeux sur l'absence totale de cohérence des situations juridiques, sociales, fiscales, réglementaires, culturelles, commerciales, techniques et normatives propres à chacun des pays de l'Union. On peut en effet penser que, sans cette cécité, l'Europe n'aurait jamais vu le jour.

1 – Soixante ans plus tard

Les six pays signataires du traité en 1957² s'étaient donné douze ans pour franchir un premier palier significatif.

Au bout de soixante ans, non seulement beaucoup de difficultés n'ont pas été résolues, mais la mise en œuvre de certaines décisions posent de nouveaux problèmes, comme par exemple la mise en œuvre de la directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 sur les travailleurs détachés, malgré divers aménagements et la directive 2014/67/UE du 15 mai 2014 relative à l'exécution de la directive 96/71/CE!

On n'oublie pas que l'élargissement accéléré de six à vingt-huit pays a évidemment démultiplié les difficultés d'uniformisation, ou au moins d'harmonisation, de l'ensemble des règles de tous ces pays.

Ce qui est préoccupant, c'est que les commissaires européens et leurs fonctionnaires³ qui prônent l'idée que, quel que soit le domaine, les citoyens ne peuvent que gagner à l'élargissement de la concurrence, notamment sur les prix, veulent forcer la situation, et pour cela, ils sont prêts à niveler par le bas toutes les exigences que les pays soucieux de l'intérêt de leurs ressortissants ont mises en place.

Dans cette perspective, les acteurs de la Commission européenne rechignent à admettre :
– que tous les marchés ne sont pas de même nature,
– et que la spécificité de certains d'entre eux nécessite des règles particulières.

Il est donc important de démontrer que, lorsqu'il s'agit du cadre de vie, la mise en concurrence des professionnels œuvrant pour sa création justifie pleinement un encadrement approprié.

2 – Libre circulation et harmonisation des règles

2.1 – Les difficultés d'harmonisation ont d'abord des causes banales
Les citoyens ne manquent pas de pester contre les réglementations de leur propre pays⁴, mais ils y sont habitués : tout bouleversement de celles-ci imposées par l'Europe leur fait logiquement peur.

Quant aux ressortissants des autres pays, ils n'ont nulle envie de s'aligner sur le magma des règles françaises (notamment fiscales, sociales ou techniques).

On ajoutera que la diversité des langues (plus de vingt langues) complique les échanges, notamment pour certains services intellectuels.

1) Cet extrait de l'article 26 du "Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne" (TFUE) reprend l'un des objectifs du traité de Rome (25 mars 1957) créant la Communauté économique européenne : art. 3.f : "...l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux".

2) L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

3) Sans être agressif, on peut quand même regretter que la plupart des fonctionnaires européens n'aient jamais exercé une activité dans laquelle ils auraient assumé une responsabilité personnelle pouvant porter sur leur propre patrimoine, et pourtant, ce sont eux qui "font le droit" pour les professionnels libéraux et autres PME et TPE !

4) Mais les citoyens ne manquent pas d'en réclamer de nouvelles quand cela les arrange ou les aide : voir les mesures pour la construction de logements et maintenant pour les travaux écologiques sur l'existant.



2.2 – Les différences sectorielles

La difficulté d’harmonisation du capharnaüm réglementaire de 28 pays et le problème des langues ont posé de sérieux problèmes, mais de manière très différente selon les domaines.

La libre circulation des personnes fait partie des acquis.

Quand on y ajoute une assez bonne harmonisation des niveaux d’études (licence, master, doctorat), on comprend que les jeunes aient plébiscité “cette Europe là”.⁵

La libre circulation des capitaux n’a guère posé problème

parce que les entreprises et les professionnels concernés ont trouvé que l’harmonisation de leurs pratiques et de leurs sécurités leur était profitable, hélas, sans trop se soucier des intérêts des personnes.

La libre circulation des marchandises est plus difficile,

parce que la plupart des produits engendrent des risques à l’usage ou à la consommation. Au prix d’un important travail d’harmonisation des exigences, des repères d’évaluation des performances et des pollutions, des informations et étiquetages essentiels, des garanties, etc, le “marché européen des marchandises” peut être jugé assez bien réussi.

C’est la libre circulation de certains services qui a posé et continue de poser le plus de problèmes.

Vu par les fonctionnaires européens, le terme “services” désigne énormément de “choses”. Le mot “choses” est écrit à dessein, car comment qualifier d’un terme commun des prestations intellectuelles telles que la conception architecturale (qui est le ferment de l’enrichissement du patrimoine séculaire d’un pays), et une activité aussi éphémère et matérielle que le nettoyage des locaux?⁶

Il est pourtant facile de montrer qu’appliquer les mêmes règles à tous les “services” est un défi au bon sens.

3 – Les conditions d’une saine concurrence

Il est nécessaire d’expliquer pourquoi les qualités attendues des “Services d’architecture, d’ingénierie, d’aménagement urbain et d’architecture paysagère” (énumération de la directive 2004/18/CE, voir note 6) ne s’accommodent pas des pratiques les plus courantes pour le choix des prestataires et la conclusion de leurs marchés.

Trois conditions s’imposent généralement pour assurer l’efficacité et l’honnêteté des échanges:

- Une connaissance suffisante, avant de choisir son prestataire et de conclure un contrat, des services proposés, ce qui nécessite de savoir les décrire précisément sur la base de repères objectifs.
- La possibilité de sanctionner la mauvaise exécution du service objet du contrat, ce qui suppose qu’on dispose de critères quantifiables d’appréciation de la qualité des prestations.
- Les éventuels préjudices, à l’égard des tiers, d’une prestation médiocre.

On traitera ces trois conditions dans un ordre différent.

3.1 – L’irréversibilité éventuelle des conséquences d’un mauvais choix

Quelques grains de poussières en dépassement de la norme imposée à l’entreprise chargée du nettoyage des bureaux ne risque pas d’affecter sérieusement l’activité des personnes utilisant lesdits locaux. Quant aux autres citoyens, ils ne risquent pas de pâtir de cette insuffisance de qualité.

A contrario, dans le domaine de l’architecture, un maître d’ouvrage qui se trompe dans le choix de ses maîtres d’œuvre en appliquant des critères inadéquats (tel que le prix le plus bas) risque d’en pâtir indéfiniment. Au-delà des difficultés d’exploitation du bâtiment, l’efficacité, voire la productivité de ses utilisateurs peuvent être affectées pendant des décennies.

Enfin, comme chaque ouvrage créé constitue un nouveau maillon du patrimoine construit d’un pays, tout bâtiment raté a des conséquences dommageables irréversibles pour la collectivité.

Qui osera encore dire que les mêmes règles peuvent être appliquées à tous les “services” ?

3.2 – La plus ou moins grande difficulté de définir l’objet du contrat

L’une des difficultés inhérentes aux “services” est qu’en général, au moment de la signature du contrat, l’objet même du contrat est encore à exécuter.

Il y a des services pour lesquels les modalités d’exécution et les résultats peuvent être précisés contractuellement sur la base d’exigences objectivement quantifiables.

Pour ces services, les prix de différentes offres peuvent être des critères sérieux de choix du prestataire.

A contrario, dans le domaine de l’architecture, il est impossible d’imposer, selon des critères objectifs, la qualité des prestations à venir.

Dans le cadre de la commande publique, des esprits naïfs croient que l’énumération des prestations par l’arrêté du 21 septembre 1993 suffit pour en imposer la qualité ! **Ils confondent simplement le contenant** (les supports graphiques, écrits, numériques présen-

tant le résultat des recherches), **et le contenu,** c’est-à-dire le travail intelligent et les savoirs qui devront être engagés pour réussir un projet satisfaisant à tous égards.

D’autres imaginent de manière irréfléchie, qu’en décrivant correctement dans le programme les besoins et les performances du futur ouvrage, l’ensemble des qualités de celui-ci pourrait être assuré.

Là encore, c’est oublier que l’ensemble des qualités attendues d’un ouvrage ne peuvent être définies selon des exigences objectivement quantifiables (insertion dans le site, valeurs sociale, culturelle, esthétique, ergonomique, patrimoniale, etc), et bien évidemment la satisfaction des utilisateurs et leur productivité pendant des décennies.

Les valeurs de l’architecture⁷ sont nombreuses et complexes: leur satisfaction ne peut résulter que d’une synthèse architecturale dont la réussite ne peut pas être imposée.

Les maîtres d’ouvrage ne peuvent qu’espérer avoir fait le bon choix de leurs maîtres d’œuvre, ce qui leur impose d’appliquer des règles appropriées pour les mettre en concurrence⁸.

3.3 – Le sanctionnement d’un mauvais service

Pour reprendre l’exemple des services de nettoyage, la qualité de ce type de prestations peut être appréciée quotidiennement (voire contrôlée à partir de repères objectifs), et justifier d’éventuelles pénalités ou la rupture du contrat.

A contrario, dans le domaine de l’architecture, le maître d’ouvrage peut, certes, appliquer des pénalités pour d’éventuels retards, ou pour l’irrespect des exigences qui ont pu être imposées contractuellement, mais s’il a choisi un professionnel n’ayant pas toutes les qualités requises, il devra, in fine, se contenter d’un ouvrage médiocre.

Et la collectivité en sera également victime (voir § 3.1) !

4 – Concurrence loyale

La conclusion du chapitre 3 ci-avant est que la commande d’architecture se démarque de la plupart des autres commandes:

- il est quasiment impossible d’imposer objectivement la totalité des facteurs de qualité,
- le sanctionnement éventuel d’une mauvaise prestation ne saurait compenser les préjudices subis,
- les conséquences néfastes d’un ouvrage médiocre, à l’égard de la société, sont irréversibles.

Il est donc utile d’analyser les meilleurs moyens de choisir une équipe de maîtrise d’œuvre⁹.

4.1 – Par choix direct

C’est l’une des manières intelligentes (et aussi la plus rapide) pour choisir une équipe avec laquelle un maître d’ouvrage devra travailler en confiance pendant des années. Car, s’il a été satisfait à tous égards des prestations antérieures d’une équipe, il aurait tort de se priver de ses services, à moins qu’il ne veuille tester la capacité d’une autre équipe à faire encore mieux...

On notera toutefois que, par défiance sur l’intégrité des maîtres d’ouvrage publics, cette pratique est interdite à ceux-ci. L’Europe y fait d’ailleurs obstacle car cela pourrait défavoriser les professionnels des autres pays !

4.2 – Sur dossiers

Il est tout à fait opérationnel de mettre en concurrence diverses équipes de maîtrise d’œuvre:

- par examen comparatif de leurs références, de la composition de leur équipe, de leurs capacités attestées par des qualifications, certifications ou labels,



5) Si aujourd’hui les limites extérieures de l’Europe posent problème, c’est sans doute parce que le monde est plus que jamais le théâtre de multiples tragédies, mais c’est aussi parce que, avant de délimiter l’espace de Schengen (frontières ?), les dirigeants européens n’avaient jamais regardé une carte de la Grèce: 200 îles habitées (dont certaines accessibles en kayak depuis un pays extérieur) et quelques 6 000 îlots ... grecs.

6) Et pourtant, quand on lit la liste des “services” figurant à l’annexe II-A de la directive 2004/18/CE du 31 mars 2004 (certes, il s’agit des marchés publics), on y lit: 1 – Services d’entretien et de réparation – 12. Services d’architecture, d’ingénierie, d’aménagement urbain et d’architecture paysagère – 14. Services de nettoyage de bâtiments – 16. Services de voirie et d’enlèvement des ordures. Merci l’Europe !

7) Voir l’article “Les valeurs de l’architecture” dans la revue “Contrats publics” n° 176

8) On rappellera pour la nième fois qu’en choisissant le maître d’œuvre le moins cher, on choisit celui qui passera le moins de temps à l’étude du projet, probablement avec les acteurs les moins qualifiés.

9) La présente étude n’a nullement l’ambition d’analyser exhaustivement les conditions de choix d’une équipe de maîtrise d’œuvre et de la contractualisation qui fait suite. De multiples écrits traitent de ce sujet. Le dernier et le plus complet est le n° 176 de la revue “Contrats publics”.

- par leurs propositions de travail pour l'exécution des multiples prestations d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- par entretiens directs entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre,
- etc.

Le prix du marché est alors fixé sereinement en prenant en considération tout ce qui vient d'être énuméré.

4.3 – Sur la base de prestations engageant déjà l'étude du futur ouvrage

Même si cette méthode peut être déclinée de plusieurs façons, on se contentera d'évoquer le **concours d'architecture**.

La première chose à comprendre est qu'un concours est, de facto, la commande passée simultanément à plusieurs équipes en vue de réaliser une première fraction de la future mission de maîtrise d'œuvre. Quand on prend conscience que les prestations demandées peuvent représenter une fraction significative de la future mission (5, 10, voire 15% de la mission complète), on comprend qu'il s'agit d'une vraie commande et qu'il convient de la rémunérer. En commande publique, et selon les maîtres d'ouvrage, il s'agit d'une indemnisation libre ou contrôlée.

Cette indemnisation des candidats impose de sélectionner au préalable les quelques équipes admises à concourir. On renverra à ce qui vient d'être écrit au § 4.2: "Sur dossiers".

5 – Concurrence déloyale

La libre circulation des services à travers les pays de l'Union est une ambition valable.

C'est dans cette occurrence que "l'Europe" peut:

- soit favoriser la progression de la qualité des services,
- soit la freiner en exigeant des pays qui ont une politique de protection des intérêts des consommateurs ou des clients (voir l'intérêt public dans certains domaines comme celui de l'architecture), qu'ils y renoncent!

Hélas, les directives "qualifications" et "services dans le marché intérieur" sont fondées sur une hypothèse contestable:

il suffirait qu'une personne (ou une société) exerce une activité dans un pays pour considérer qu'elle a le droit de proposer ses services n'importe où en Europe, sans aucunement tenir compte:

- Les compétences différentes exigées dans d'autres pays, (voire de formation initiale et continue),
- des obligations éventuelles d'indépendance, de transparence et de comportement à l'égard des clients,
- des différences des charges, contrôles, garanties, obligations d'assurance, etc.¹⁰,
- d'où découle logiquement le fait que certains pays subordonnent l'exercice à autorisation.

Ce nivellement par le bas des exigences de toutes natures fait obstacle à la progression de la qualité des services.

Les conséquences dommageables de ce nivellement¹¹, apparaissent au moins à trois stades.

Lors du choix du titulaire du marché. Comment un client potentiel peut-il prendre en compte les "valeurs" relatives de plusieurs entreprises, si on a décrété équivalents des éléments d'appréciation pourtant différents?

Dans le domaine de l'architecture, l'analyse des compétences, capacités et références constitue le socle des appréciations auxquelles tout maître d'ouvrage doit se livrer, soit pour passer directement un marché, soit avant d'organiser un concours

d'architecture. Face à une équivalence trompeuse, le maître d'ouvrage est désarmé pour agir sérieusement.

Il faudrait aussi ajouter le dumping social et fiscal!

Lors de l'exécution des prestations: à ce stade, le laxisme concernant les règles d'indépendance et de comportement, ou celles relatives à la détention du capital quand il s'agit d'une société d'architecture, etc, peut gravement nuire à la défense des intérêts du maître d'ouvrage¹².

Après exécution des travaux: il est évident que les garanties, si elles ne s'appuient pas sur des règles et des assurances de même nature, causeront de graves désillusions aux maîtres d'ouvrage: en France, l'assurance sur la responsabilité décennale perdure même si l'entreprise qui a réalisé les travaux a disparu! Et ailleurs?

Les conséquences dommageables de ce nivellement par le bas engagé par les instances européennes causeront surtout du tort aux clients non professionnels, qui risquent de se laisser tenter par des offres très basses, et ne sont pas préparés à gérer d'éventuels contentieux de nature plurinationale.

A contrario, les maîtres d'ouvrage puissants disposent des moyens financiers, techniques et juridiques pour faire un choix pertinent de leurs prestataires, et pour engager les actions nécessaires en cas de litige.

La concurrence déloyale "organisée" au niveau européen aura des effets redoutables:

- au désavantage des clients modestes, qui, par méconnaissance des risques, risquent de choisir des offres "allégées" fiscalement, socialement et surtout, professionnellement;
- au désavantage des professionnels qui sont installés dans les pays les plus protecteurs des intérêts desdits clients, et qui risquent de perdre une partie de leur clientèle, du fait des distorsions de concurrence avérées.

On se permet une comparaison audacieuse:

- Les pavillons de complaisance sont utilisés par les armateurs pour minimiser les charges, les taxes et impôts et les obligations de toutes natures, y compris d'ordre social.
- L'Europe semble accepter qu'il y ait des "pavillons de complaisance" pour divers services professionnels.

Certains prestataires:

- se feront qualifier dans les pays les moins exigeants en terme d'études et de professionnalisation,
- iront s'installer dans les pays dans lesquels les règles, les charges et les garanties sont inexistantes ou les plus légères,
- et pourront, grâce aux distorsions de concurrence (légales!) dont ils bénéficient, venir concurrencer leurs "homologues" des autres pays.

Il est urgent que les Commission, Conseil et Parlement européens acceptent d'infléchir leurs orientations.

10 } L'analyse plus poussée des directives impose de dire qu'elles comportent une multitude de dispositifs tentant de compenser des écarts trop flagrants entre les professionnels, mais les pays ne sont guère encouragés à les appliquer (souvent trop complexes).

11 } On se souvient du rejet de la directive Bolkestein avec son principe du "pays d'origine". Hélas, la directive "services" en reprend à peu près le principe, en l'affublant d'un autre terme "la libre circulation"! Voir Passion Architecture n° 12 "L'Europe et les services: stoppons Bolkestein", et n° 18: "Directive services, le spectre de Bolkestein".

12 } Lire Passion Architecture n° 49 "Pourquoi une profession réglementée?".

LES SYNDICATS UNSFA 57 (SYNDICAT DES ARCHITECTES DE MOSELLE) ET UNSFA 54-55-88 (SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LORRAINE SUD) accueillent le 48^e congrès des architectes les 12, 13 et 14 octobre 2017, dans la salle des "Arènes".



Jean-Luc Probst,
président de l'Unsfa 57



"Architectes sans limites"

Ce titre évocateur et ce thème riche de multiples significations expriment la volonté de refléter plusieurs contextes:

- un contexte géographique, avec une région ouverte sur les pays limitrophes (Allemagne, Belgique et Luxembourg) et des coopérations transfrontalières à conforter et à pérenniser;
- un contexte politique avec la création de la nouvelle région Grand Est ouvrant de nouvelles perspectives pour les architectes de ce grand territoire;
- un contexte juridique et réglementaire de l'exercice notre profession qui évolue sans cesse. Les limites se transforment, aux architectes de maîtriser ces évolutions afin que les contraintes leur permettent d'en repousser les limites.

Au-delà des ateliers et table-ronde qui vont nous permettre d'échanger sur les thèmes d'actualité, au-delà des assemblées générales qui nous verront élire une nouvelle équipe dirigeante pour deux ans, au-delà de la conférence de Christian de Portzamparc qui sera, sans conteste, un moment fort de cette rencontre, un congrès est aussi l'occasion de faire découvrir une région et de partager des moments de convivialité.

UN CONGRÈS À METZ, EN LORRAINE

Metz et sa région

Préfecture de l'ex région Lorraine, la ville de Metz est riche d'un passé qui lui permet aujourd'hui d'espérer une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, incluant le noyau historique médiéval avec le quartier autour de la cathédrale, redessiné par l'architecte Jean-François Blondel au 18^e siècle jusqu'au quartier situé autour de la gare, appelé le triangle impérial.

La salle des Arènes se situe à proximité immédiate du parc de la Seille, du quartier impérial, de la gare de Metz et du Centre Pompidou Metz dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre, aux constructions contemporaines mixant commerces, bureaux et logements.

Visites au Luxembourg

Le samedi 14 octobre, nous proposons une visite au Luxembourg voisin, petit pays au centre de l'Europe, économiquement très dynamique. Le matin sera consacré à la visite de l'écoquartier d'Esch-Belval, aménagé sur une ancienne friche sidérurgique sur une surface d'environ 120 hectares. Une mixité voulue intègre services, commerces, institutions scientifiques et d'enseignement, infrastructures sportives, centres culturels et de loisirs pour créer quatre nouveaux quartiers à la qualité de vie exemplaire.

En début d'après-midi, nous poursuivons par la visite de la Philharmonie de Luxembourg, salle de concert inaugurée en 2005 et conçue par notre confrère Christian de Portzamparc, ce dernier nous servira personnellement de guide et aura l'occasion de nous faire apprécier l'acoustique de la salle lors d'un moment musical. Enfin, à partir de 17h, nous aurons l'occasion de nous rendre à Schengen-Remerschen en bord de Moselle pour y découvrir un architecte local de renom, François Valentiny et plusieurs de ses réalisations de grande qualité. Nous finirons cette journée par un dîner dans un restaurant situé dans un cadre bucolique, au bord d'un étang, le long de la Moselle.

Des moments de convivialité

Nous avons souhaité mettre en avant la gastronomie et les produits lorrains tout au long de ce 48^e congrès de l'Unsfa. La soirée de gala, qui aura lieu au cœur même des Arènes le jeudi 12 octobre, et la soirée off du vendredi 13 octobre devraient permettre à chacun d'apprécier la convivialité et le sens festif de la Lorraine.

Il y a ainsi de multiples bonnes raisons pour venir à Metz en octobre 2017, les syndicats locaux auront plaisir à vous y accueillir nombreux.



Philippe Klein,
responsable Congrès Unfsa 2017

LE 40^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR L'ARCHITECTURE EST L'OCCASION DE RAPPELER QUE "LA CRÉATION ARCHITECTURALE EST D'UTILITÉ PUBLIQUE". La Loi Création Architecture et Patrimoine de 2016 et ses décrets d'application ont conforté le rôle de l'architecte dans le domaine du service au particulier en ramenant le seuil d'intervention obligatoire au niveau de 2011, et a étendu le recours à l'architecte pour les projets d'aménagement.

ARCHITECTES SANS LIMITES

Le congrès de Metz sera une occasion de rappeler que l'acte d'architecture est contextuel et que notre démarche est holistique.



Les Arènes de Metz
(architectes Paul Chemetov et Borja Huidobro)

© PHILIPPE GISSERBRECHT / OFFICE DE TOURISME DE METZ

L'Unfsa a rappelé que la première mesure n'est qu'un retour à droit constant et que la part d'activité des architectes français auprès des particuliers reste très éloignée de la moyenne européenne. La seconde mesure est une avancée forte pour une **meilleure participation des architectes à la qualité de l'aménagement du territoire**.

Ces mesures sont de nature **à conforter ou à étendre le champ d'action des architectes**. Cependant, nous constatons, tant en France qu'ailleurs en Europe, le renforcement d'une tendance à classer les architectes dans des domaines de spécialisation. Cela touche à la fois les domaines d'intervention, la taille des projets, ou encore les outils utilisés.

Or, l'exercice du métier d'architecte se caractérise par **une pratique transversale, le développement d'une pensée globale et d'une vision synthétique**, au-delà de spécialités qu'il contribue à mettre en relation.

Une autre spécificité de notre profession est son devoir et sa **capacité d'adaptation à des lieux, des situations et des demandes différentes et en évolution permanente**. Le congrès de Metz sera une occasion de rappeler que **l'acte d'architecture est contextuel et que notre démarche est holistique**.

Les ateliers, conférences et tables rondes qui seront proposés lors du congrès 2017 de Metz seront l'occasion de prendre

connaissance et position, sur l'évolution de notre métier à travers des pratiques transversales, l'adaptation à de nouveaux territoires et à un cadre économique, social et culturel en évolution, et de développer une vision élargie sur l'évolution de notre cadre réglementaire et de nos pratiques à travers des échanges avec des confrères d'autres pays européens.

Les visites du samedi 14 octobre prévues au Luxembourg contribueront également à nous faire découvrir des projets réalisés dans un contexte différent, comme pour la Philharmonie de Christian de Portzamparc, par des architectes français de renom.

Le congrès de Metz sera riche en découvertes. Il est ouvert à tous les architectes français, mais aussi étrangers, et à leurs partenaires de l'aménagement du cadre de vie.

Il sera l'occasion de la remise du **17^e Prix du projet citoyen**, qui est l'illustration de l'action de l'Unfsa en faveur de démarches participatives associant les architectes, les maîtres d'ouvrage et les usagers.

La qualité d'accueil sera assurée par le syndicat local Unfsa 57 dont nous connaissons le sens de la convivialité.

Tout concourt à ce que nous soyons nombreux à Metz les 12, 13 et 14 octobre 2017 pour le 48^e congrès des architectes!



Régis Chaumont,
président de l'Unfsa

DOIT-ON TOUT ATTENDRE DE LA LOI ?

Faut-il embrigader le recours aux architectes dans un cadre réglementaire ?

La réponse est : oui et non.

L'ARCHITECTURE N'A PAS DE FRONTIÈRE

- **Oui**, pour assurer par le service public, un enseignement fort et complet qui crée les germes de l'excellence des pratiques ;
- **Oui**, pour protéger nos paysages, nos patrimoines, nos futurs environnementaux ;
- **Oui**, pour protéger nos usagers, en leur apportant les garanties d'une profession réglementée qui contrôle les qualifications des praticiens, le respect de la déontologie, la validité de leurs assurances professionnelles, la régularité de leur formation continue.
- **Non**, parce que **l'architecture et les architectes sont sans limites**.

Les architectes doivent faire évoluer leurs pratiques...

Ces pratiques ne sont pas seulement définies par les éléments de mission de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (Loi MOP).

Nous devons être présents dans tout ce qui touche au cadre de vie, que ce soit sa protection, ses transformations ou ses évolutions et bien évidemment pour la composition du futur.

Être présents auprès des pouvoirs publics, des institutions, des organisations professionnelles déterminantes, des grands professionnels de la construction, mais aussi proches des particuliers, des mairies qu'elle que soit la taille de la commune, d'associations diverses. Chacun contribue au tout. L'architecture doit être semencée sur tous les territoires, dans tous les domaines. Elle n'a pas de frontière.

LES ARCHITECTES SONT SANS LIMITES.

Nous devons être présents dans les réseaux. Affirmer l'intérêt public de l'architecture.

Par des réseaux ouverts au public, en faisant connaître notre capacité à agir par le rassemblement d'architectes sans limite géographique, sans limite de compétence.

Par des réseaux internes aux architectes pour rassembler leurs forces, échanger leurs expériences, faire grandir leurs connaissances. Nous devons multiplier les interventions de conseil, de conception, d'expertise.¹

C'est sur le terrain des architectes qui ne connaît pas de limites que nous développerons l'innovation, par le ferment de l'imagination et de la création. Pour sortir enfin de l'enfermement des règles. Notre réservoir à idées est fertile et divers. Enrichissons-le, ouvrons-le. Pour irriguer les territoires.

Nous serons tous heureux de vous accueillir au congrès de Metz, les 12, 13 et 14 octobre prochains. Le ministère du Travail, par un décret officiel, a enfin reconnu l'Unfsa comme la première représentation professionnelle des architectes. L'Unfsa défend vos intérêts. Elle a largement contribué à l'élaboration de la loi LCAP. Elle fait avancer la lutte contre les signatures de complaisance et l'usurpation du titre.

Venez rencontrer vos consœurs et confrères. Venez débattre, échanger et découvrir...

Pour les architectes, c'est à l'Unfsa que cela se passe. Le congrès est un moment unique qu'il faut vivre et connaître. Nous aurons grand plaisir à vous accueillir.

Nombreux, nous serons forts.

1) La mise à la disposition de tous du savoir-faire de l'expérience des architectes aujourd'hui prisonniers de la présomption de responsabilité, des condamnations in solidum et du trésor de guerre des assurances des architectes. "S'il y a un architecte, je suis sûr d'avoir gain de cause" disait Michel Huet au Congrès de Paris en 1998. "Le problème des magistrats est de savoir où est l'argent" renchérissait récemment un président de chambre de construction. C'est cet état d'esprit, cette logique des choses qu'il faut changer pour libérer l'action des architectes et la mettre plus aisément au service de tous. Il faut les libérer de la menace écrasante de mise en cause qui freine leur capacité à intervenir.



Crédit Mutuel - 8540 rue de Valenciennes - 95000 Neuilly-sur-Seine - 01 42 50 12 12 - www.creditmutuel.fr

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions. Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille. Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.



Relever le défi de la transition numérique, la filière construction est unie

Le numérique irrigue notre quotidien et participe à l'évolution de nos métiers.

Le Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment a été une formidable opportunité de réunir les principales organisations professionnelles et institutions représentant le monde de la construction autour d'un projet commun : donner envie et préparer tous les acteurs, quelle que soit leur taille, à aborder l'évidente transition numérique de nos métiers.

La première étape du PTNB s'achève fin 2017. Les grandes organisations professionnelles, fortes de la qualité du dialogue constructif entre acteurs et la réalisation d'actions essentielles, ont choisi de faire perdurer cet élan au sein d'une nouvelle association : **ADN Construction (Association pour le Développement du Numérique dans la Construction)**. L'objet est de représenter la filière construction française dans le domaine du numérique et de définir une politique collective d'intérêt général permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction dans leur appropriation du numérique.

AIMCC, BTP, CAPEB, CINOV, EGF, FIECC, FFB, FPI, LCA, UNGE, UNSFA, UNTEC et USH, sont fiers d'être membres fondateurs d'ADN Construction et invitent tous les acteurs intéressés au développement du numérique dans la construction à nous rejoindre au sein d'une organisation indépendante, partenaire de confiance, défendant uniquement **l'intérêt collectif**. Notre projet est ambitieux. L'intérêt collectif, c'est être aux services de tous. L'accompagnement des plus modestes, des moins sachants, est notre priorité pour réussir à l'échelle de notre pays la transition numérique.

Les Entretiens de la Prescription

REPROFILAGE ET EXTENSION DU STADE MAYOL, HAUT LIEU DU RUGBY CLUB TOULONNAIS, TOULON (83)
JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017
 - Maître d'ouvrage : Ville de Toulon
 - Maîtrise d'œuvre : Duchier + Pietra



Lionel Blancard de Léry,
président du Club Prescrire et du Club BIM Prescrire

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

CLUB Prescrire

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets
 Ruth Mnamani, Responsable Administrative
 29 bd Raspail - 75007 Paris
 Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
 clubprescrites@clubprescrire.com

www.ghm.fr

FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN, LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



O'CLAIRE

Fontaine à boire en fonte métallisée au zinc
(Design : C. Planchais)

GHM a choisi de développer la fontaine O'Claire, un objet vivant et fonctionnel qui valorise l'eau autant qu'il la rend accessible à tous. O' Claire est un objet à la fois innovant et singulier, proposant une nouvelle ergonomie qui facilite son appropriation dans nos centres villes et dans nos pratiques actuelles. Cet objet, né de cette volonté de développer l'accessibilité a été conçu à la demande de la ville de Paris ; cette fontaine équipe la capitale, mais aussi la ville de Luxembourg.

- Corps et couronne moulés en fonte, métallisée au zinc
- Coiffe, constituée du chapeau et de l'anneau, moulée en aluminium, assemblée en usine, anodisation incolore
- Bonde en inox poli et jet de sortie d'eau en laiton inoxydable
- Poids : 100 kg.

Découvrez la sur notre site :

<http://www.ghm.fr/fr/documentation/mobilier-urbain/fontaine-o-claire>

AURÉLIE MARLIER

E-mail : info@ghm-edatec.fr

Tél. : 03 83 39 38 88

Site Internet : www.ghm.fr

www.mantion.com

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE



MANTION PRÉSENTE son système coulissant pliant TANGO

Système coulissant repliable pour 2 ou 4 panneaux (2 de chaque côté de la baie).

Convient pour portes de placard et portes de séparations.

Capacité / Panneau : 40 kg Rail : aluminium (SAF)

Déplacement : coulissant / pliant

- **POLYVALENT** : pour portes de séparation ou de placard 2 ou 4 panneaux,
- **ESTHÉTIQUE** : pas de rail au sol et jeux minimums,
- **PRATIQUE** : système conçu pour une pose facile et rapide.

Pour 2 panneaux de 750 mm maximum de largeur chacun.



STELLA NANECOUCO

E-mail : s.nanecou@mantion.com

Tél. : 03 81 50 56 77

Site Internet : www.mantion.com

www.rector.fr

RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES



THERMOPRÉDALLE® BA RECTOR: prédalle à correcteur de ponts thermiques intégrés

Solution sous Atex n° 2145 du 26/02/2015, la ThermoPrédalle® BA Rector est une prédalle en béton armé intégrant les rupteurs de ponts thermiques et les armatures de liaison plancher-voile.

Domaine d'application : quel que soit le type de bâti (logements, bureaux, bâtiments tertiaires), le système I.T.I Rector garantit une performance thermique et mécanique conforme à la RT2012, toute zone sismique, tout type d'architecture (balcons, toitures, coursives) et tout type de support.

En maçonnerie : la performance d'isolation de la ThermoPrédalle® BA est suffisante pour rester en maçonnerie courante.

En béton banché : la correction de ponts thermiques intégrée évite l'ajout de rupteurs thermiques continus.

Disponibles sous forme d'objet BIM, la ThermoPrédalle® et son complément Thermoprémur® s'intègrent à tout projet de conception sous maquette numérique.



DENIS SCHMIT

Directeur de prescription

E-mail : denis.schmit@rector.fr

Port. : 06 71 17 43 44

Site internet : www.rector.fr

www.glassolutions.fr

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT.



LA PREMIÈRE ÉDITION du Grand MEMENTO du Vitrage enfin disponible !

Après un demi-siècle de diffusion, le MEMENTO, ouvrage de référence des produits verriers pour tous les professionnels du bâtiment, évolue pour devenir le Grand MEMENTO du vitrage.

L'objectif pour Saint-Gobain a été de concevoir un outil facile à utiliser, qui serve à la fois d'aide à la décision et de base pour valoriser chaque produit et chaque service. Réalisé dans un format plus grand (19 x 25 cm), le Grand MEMENTO du vitrage illustre également l'esthétique et les applications de tous les produits grâce à de nombreux visuels. Sa nouvelle structure, plus ergonomique, propose à partir d'un projet, de se diriger d'abord vers les fiches produits avant de passer ensuite à la partie plus technique. Une façon d'être mieux accompagné dans son choix de vitrage en fonction de ses besoins.

Un ouvrage de référence plus accessible et plus intuitif, pour le plus grand nombre !



BRUNO CARREL

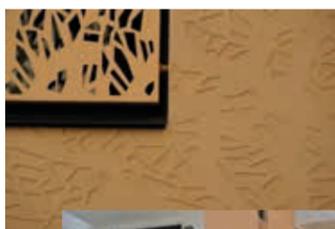
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com

Tél. : 06 65 82 34 03

Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

www.weber.fr

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS



RÉSIDENCE "HAVANE" À MONTPELLIER AVEC LE GROUPE SPAG (MO) ET A+ ARCHITECTURE.

ENDUIT MINÉRAL MATRICÉ

weber.terranova print

weber.terranova print est la combinaison de plusieurs savoir-faire: le tracé de l'architecte, l'enduit minéral matricable, les matrices décoratives et les entreprises applicatrices licenciées weber.terranova print.

Une collection de décors graphiques pour de multiples empreintes en profondeur de l'enduit (minérales, végétales et structure 3D³) permettent d'imprimer sur l'enduit frais un large choix de reliefs qui marquent la perception et valorisent l'expression de la façade.

Et pour une création sur mesure :

- matrice personnalisée,
- étude de faisabilité sur demande,
- dimensions: 1 400 x 600 mm maximum.

JEAN-CLAUDE GIRAUD

E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Port. : 06 07 66 13 50

Site Internet : www.weber.fr

PROGRAMME

"ARCHITECTES SANS LIMITES"

METZ - LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2017

Jeudi 12 octobre 2017

Metz - Les Arènes

- 8h45 - 9h30** - Accueil des congressistes - Retrait des badges - Café et viennoiseries
- 10h00 - 11h00** - Atelier pour non syndiqués: Pourquoi se syndiquer? (responsable: Patrick Julien, délégué général de l'Unsa)
- 11h30 - 12h15** - Inauguration officielle du 48^e congrès - Discours officiels
- 12h15 - 13h00** - Apéritif sur les stands
- 13h00 - 14h00** - Déjeuner dans le Hall d'accueil
- 13h45 - 14h30** - Café sur les stands
- 14h15 - 15h00** - Atelier syndical: L'évolution du cadre social des entreprises d'architecture (responsables: Gilles Lefebvre, chargé des affaires sociales, Unsa - Marie-Charlotte Colmant, juriste Unsa)
- 14h30 - 15h15** - Quelle retraite pour les architectes indépendants? (par la CIPAV)
- 15h15 - 16h00** - Atelier - Le permis de faire - Application de l'article 88 de la loi LCAP (responsable: Marie-Françoise Manière, membre du Bureau National de l'Unsa)
- 15h30 - 16h15** - Conférence thématique - Architecture et bois (par l'Interprofession Forêt Bois du Grand Est)
- 16h15 - 17h00** - Pause sur les stands
- 17h00 - 18h00** - Table ronde: Un nouveau gouvernement, un nouvel élan pour l'architecture? (responsables: Régis Chaumont - Lionel Carli, vice-président de l'Unsa / animateur: Dominique Errard)
- 18h15 - 18h30** - Remise du Prix Qualitel des Jeunes Talents
- 18h30 - 19h15** - Remise du 17^e Prix du Projet Citoyen (responsables: Sabine Fournal, secrétaire nationale de l'Unsa - Estelle Palucki, chargée de l'organisation du prix)



- 19h15 - 20h15** - Apéritif sur les stands
- 20h30 - 00h30** - Dîner de gala suivi d'un concert
- Vendredi 13 octobre 2017**
- Metz - Les Arènes**
- 9h00 - 9h30** - Accueil des congressistes - Retrait des badges - Café et viennoiseries
- 10h00 - 11h00** - Atelier pour étudiants et jeunes architectes: Insertion/intégration des jeunes architectes diplômés d'État en entreprise d'architecture (responsable: Michel Jarleton, délégué à la formation de l'Unsa / Présence de l'ENSA de Nancy, l'ENSA et l'INSA de Strasbourg)
- 12h00 - 13h00** - Apéritif sur les stands
- 13h00 - 13h45** - Déjeuner
- 13h45 - 14h30** - Café sur les stands
- 14h15 - 15h00** - Atelier syndical: Architecture au-delà des frontières! La loi de 1977 vue par nos voisins. Le cadre réglementaire dans les autres pays européens et ses conséquences sur les pratiques professionnelles (responsable: Philippe Klein, chargé des relations internationales de l'Unsa / Présence du CAE et des représentants d'organisations professionnelles de Belgique et du Luxembourg)
- 14h30 - 15h15** - Atelier Club Prescrire: La conception de bâtiments à énergie positive

LES MEMBRES DU CLUB PRESCRIRE

<p>LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POUDRE. PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.</p> <p>NADIA ROUQUETTE nadia.rouquette@akzonobel.com Tél. : +33(0) 1 60 81 81 05 http://www.interpon.fr</p>	<p>DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISABLES AESTA® ET TEOUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.</p> <p>LILIANE DURRIS liliane.durris@axalta.com Tél. : 04 77 96 70 33 www.powder.axalta.com</p>	<p>FABRICANT DE STORES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, SYSTÈMES DE PROTECTION SOLAIRE ET RIDEAUX SUR-MESURE.</p> <p>PERRINE STRILKA prescription.france@bandalux.fr Tél. : 04 72 13 71 74 www.bandalux.com/fr/</p>	<p>FOURNISSEUR DE BÉTONS, SABLES ET GRAVIERS POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS</p> <p>LUCIA ALARCON RUIZ lucia.alarconruiz@cemex.com Tél. : 01 49 79 37 50 www.cemexbetons.fr</p>	<p>FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.</p> <p>MARION DIAZ marion.diaz@xella.com Port. : 06 45 28 33 21 www.fermacell.fr</p>	<p>SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET DE SANITAIRES</p> <p>LOLITA EMALDI l.emaldi@franceequipement.net Tél. : 03 84 91 24 50 www.franceequipement.fr</p>	<p>SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ</p> <p>BRUNO MONCELET b.moncelet@geze.com Tél. : 01 60 62 60 96 www.geze.fr</p>
<p>FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN. LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC</p> <p>AURELIE MARLIER info@ghm-edatec.fr Tél. : 03 83 39 38 88 http://www.ghm.fr http://www.edatec.com</p>	<p>FABRICATION DE TUILES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE, TUILES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE</p> <p>VIRGINIE GAJDA virginie.gajda@imerys.com Port. : 06 08 24 83 32 www.imerys-toiture.com</p>	<p>INTERALU FRANCE FABRICANT DE PAFONDS CLIMATIQUES INTELLIGENTS</p> <p>ERIC BOSSER eric.bosser@interalu.eu Tél. : 06 84 32 05 81 www.interalu.fr</p>	<p>CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS - DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®</p> <p>ALAIN BIRAULT alain.biraault@lafarge.com Port. : 06 03 58 14 24 www.lafarge.com</p>	<p>SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE</p> <p>STELLA NANECOU s.nanecou@mantion.com Tél. : 03 81 50 56 77 www.mantion.com www.lo-porte-en-verre.com</p>	<p>FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC</p> <p>RÉMI DUVERT remi.duvert@nora.com Tél. : 01 69 33 14 53 www.nora.com/fr</p>	<p>LEADER DE LA PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>THIERRY CHARLES t.charles@promat.fr Port. : 06 45 20 35 83 www.promat.fr</p>
<p>RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES</p> <p>DENIS SCHMIT denis.schmit@rector.fr Port. : 06 71 17 43 44 www.rector.fr</p>	<p>SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT</p> <p>BRUNO CARREL bruno.carrel@illard@saint-gobain.com Tél. : 06 65 82 34 03 www.saint-gobain-glass.com www.glassolutions.fr</p>	<p>MENUSISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION</p> <p>RÉGIS MOTTE motte@schuco.com Port. : 06 75 48 47 58 www.schuco.fr</p>	<p>ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE</p> <p>ERIC LAINÉ eric.laine@icapal.com Tél. : 01 40 96 36 58 Port. : 06 81 34 10 33 www.siplast.fr</p>	<p>ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS</p> <p>JEAN-CLAUDE GIRAUD jean-claude.giraud@saint-gobain.com Tél. : 01 60 62 13 51 Port. : 06 07 66 13 50 www.weber.fr</p>	<p>FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...</p> <p>CÉLINE BROCHEREUX celine.brochereux@xella.com Tél. : 04 74 28 90 15 www.ytong.fr</p>	<p>SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908</p> <p>THIERRY SONET tsonet@soprema.fr Tél. : 04 90 82 79 66 www.soprema.fr</p>



© PHILIPPE GOSSEBERT / OFFICE DE TOURISME DE METZ

- 15h15 - 16h00 – Atelier - BIM quels impacts juridiques? (par la MAF)
- 15h30 - 16h15 – Conférence thématique – Architecture et lumière: la lumière comme matière (par Velum)
- 16h15 - 17h00 – Pause sur les stands
- 17h00 - 18h30 – **Conférence-débat de Christian de Portzamparc** (animateur: Dominique Errard)
- 18h30 - 19h30 – Clôture, flash sur les moments forts du congrès – Envoi vers le congrès de 2018 et l'Université 2019 à la Réunion
- 19h30 - 20h30 – Cocktail de clôture
- 21h00 - 00h30 – Soirée festive organisée par l'Unfsa 57

INVITÉ D'HONNEUR:
Christian de Portzamparc

Né à Casablanca et diplômé de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1969, il crée son agence en 1980.



En 1994, il est le premier architecte français à avoir obtenu la plus haute distinction en architecture, le Pritzker Prize. Il a également reçu: le Grand Prix d'Architecture de la Ville de Paris en 1990, la médaille d'argent de l'Académie d'architecture en 1992 et le Grand Prix national de l'architecture décerné par le ministère de la Culture, pour la Cité de la musique en 1992.

Le Grand Prix de l'Architecture lui est décerné en 2004.

En 2006, le Collège de France crée une 53^e chaire dédiée à la "création artistique", dont il est le premier titulaire.

Basé en France et à l'étranger, il construit dans le monde entier entouré d'une équipe de plus de 100 personnes.

Samedi 14 octobre 2017
Metz - Les Arènes

- 8h45 – Rendez-vous devant les Arènes
- 9h00 - 10h00 – Déplacement en autocar vers Esch-sur-Alzette
- 10h00 – Présentation du concept et du site par EPA (F) + FONDS BELVAL (L)
- 10h30 – Visite de l'écoquartier par l'avenue des Hauts-Fourneaux, passage devant la maison du Livre. Visite de la Maison du Savoir
- 11h30 – Visite panoramique du site depuis les Hauts-Fourneaux
- 12h30 – Déjeuner à la Halle du haut fourneau
- 14h00 – Départ en autocar pour Luxembourg Kirchberg
- 14h30 – **Visite de la Philharmonie avec Christian de Portzamparc**
- 16h30 – Départ en autocar, circuit du Plateau du Kirchberg
- 17h00 – Promenade dans Remerschen, visites extérieures de réalisations contemporaines de Herrmann & Valentiny, Fondation Valentiny
- 18h00 – Visite du BIO DIVERSUM de Valentiny à Remerschen
- 19h00 – Dîner au bord de la Moselle luxembourgeoise au Châlet à Remerschen
- 22h00 – Départ en autocar vers Metz
- 23h00 – Retour à Metz

Dimanche 15 octobre 2017

- 10h00 - 12h30 – Visite du Centre Pompidou de Metz
- 12h30 - 14h00 – Déjeuner libre au Centre Pompidou



Jean-Michel Woulkoff,
président du Sar69

LES RÉGIONS VIENNENT DE FUSIONNER ET LES DISTANCES ENTRE LES COMMUNES ADMINISTRÉES ET LES CENTRES DE DÉCISION VONT CROÎTRE, PARFOIS DÉMESURÉMENT. Parallèlement, des villes importantes vont perdre leur pouvoir de décision et cet étirement administratif ne va pas se faire sans heurts et rancœurs.

Ce remodelage administratif doit être pris comme une chance pour l'Unfsa, dont la fédération s'appuie en premier lieu sur des structures départementales.

NOUVELLE RÉGION,
FORCE DU SYNDICAT ET RECOMPOSITION TERRITORIALE

L'Auvergne, en se mariant avec la région Rhône-Alpes, n'échappe pas à la règle. Que naîtra-t-il de cette fusion pour les syndicats départementaux, quels sont les enjeux, les écueils et les opportunités de cette fusion entre (in)égaux pour l'Unfsa et les architectes de notre région ?

Avec la fusion des régions, dans la pratique professionnelle quotidienne, peu de choses vont réellement changer pour les architectes solidement ancrés sur leurs territoires. Ils vont conserver, ici comme ailleurs, leurs élus locaux, ne vont pas subir de grandes modifications eu égard à la commande publique locale même si les centres de décision de la région Auvergne Rhône-Alpes se concentrent à Lyon.

Quel va donc être le rôle des syndicats départementaux et régionaux dans cette nouvelle configuration ?

Simple état des lieux, les syndicats affiliés sur le territoire de la nouvelle Région sont: l'Ardèche (24 membres), la Drôme (11), l'Isère (2), le Rhône (128), la Savoie et la Haute-Savoie (12), alors que la Région Rhône-Alpes totalise 3 750 architectes inscrits à l'Ordre. La région Auvergne, avec ses 651 architectes inscrits au tableau de l'Ordre, n'a pas de structure départementale au sein de l'Unfsa. Nous ne pouvons donc pas faire l'économie d'une **réflexion trans-départementale de nos actions**, réflexion pilotée et animée par l'Unfsa, ses élus régionaux et départementaux.

L'adhésion individuelle et le rattachement à des organisations territoriales limitrophes sont un atout

Aujourd'hui, nous voyons des architectes s'inscrire spontanément à l'Unfsa alors qu'il n'y a pas de syndicat en Auvergne. Demain, grâce aux adhésions directes à notre structure nationale, l'Unfsa fait un grand pas dans la recherche d'architectes épris de syndicalisme, d'action et d'information, mais qui n'ont pas de structure locale. Il va donc falloir identifier ces nouveaux membres, les motiver, exporter nos savoir-faire et nos actions et ce sera le

véritable enjeu de cette reconfiguration territoriale pour notre profession, l'avenir des architectes et de l'Unfsa. Avec ces adhésions spontanées, les élus départementaux devront prendre attache avec ces nouveaux syndiqués et rapidement leur proposer de monter un syndicat local en s'appuyant sur les compétences de ceux, proches, existant déjà. Ce rattachement, libre pour le nouvel adhérent, ne peut que proposer un système gagnant pour chacun: – le "syndicat hôte", en augmentant sa base, a de nouvelles ressources et peut proposer de nouvelles actions; – le nouvel adhérent, par son rattachement à un syndicat déjà constitué, rejoint une communauté, un groupe de diffusion d'information et de dialogue, d'échange et de partage.

Il faut inventer un concept de "syndicat support" permettant aux embryons d'organisation de se développer en s'appuyant sur les savoir-faire et la compétence de syndicats déjà en place. Pour ancrer l'Auvergne à Rhône-Alpes, les syndicats du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche peuvent jouer ce rôle du fait de leur proximité territoriale avec les départements de l'Auvergne, du Cantal et de l'Allier. Ici, nous voyons bien que les actions de la commission honoraires du SAR dépassent largement notre territoire. Nous sommes appelés par des confrères, syndiqués ou non, pour nous alerter sur des recadrages de marchés publics dont les maîtres d'ouvrage ne dépendent pas géographiquement de notre département. Tirons parti de cet état de fait, exportons notre savoir-faire, élargissons notre rayon d'action en fédérant nos confrères extra muros.

Les syndicats territoriaux ont des locaux, une organisation, des procédures et des actions engagées. Ils peuvent aider de nouvelles structures à se mettre en place, à croître et à recruter. Réunions d'information communes, aide juridique, prêt de locaux, aide dans le montage des actions de communication, c'est par **l'union et la solidarité** que les nouveaux venus prospéreront. Il deviendra alors possible de mettre en place des structures locales par essaimage et d'ancrer ainsi plus profondément l'Unfsa au sein de nos territoires.

L'Unfsa, qui vient d'affirmer sa première place comme représentation professionnelle des architectes, doit donc saisir cette nouvelle configuration administrative pour renforcer ses liens de proximité. Organisés localement, œuvrant de façon multiple et plurielle, les architectes sauront par le réseau syndical, être une force de proposition et de communication dans ces nouvelles régions.



REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE MESURE DE L'AUDIENCE

Unifa AU NIVEAU DE LA BRANCHE: AVEC LA NETTE VICTOIRE DE L'UNSA, CE SONT LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE QUI ONT GAGNÉ LA BATAILLE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ!

Pour la première fois, dans le cadre de la réforme de la représentativité patronale issue de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a été mesurée au niveau des branches professionnelles. Cette première mesure fixe les organisations professionnelles d'employeurs représentatives et leurs poids respectifs dans les négociations d'accords collectifs pour les quatre prochaines années.

Au cours de la réunion du mercredi 26 avril du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), les résultats de la première mesure de l'audience patronale au niveau des branches professionnelles ont été présentés aux partenaires sociaux. Ils sont issus de l'examen par les services centraux du ministère chargé du Travail des candidatures déposées entre juillet 2016 et décembre 2016 par les organisations professionnelles d'employeurs souhaitant être reconnues représentatives. La réalisation de cette mesure s'est effectuée en toute transparence.

La mesure de l'audience, clé de voûte de la représentativité patronale

Critère déterminant de l'appréciation de la représentativité d'une organisation professionnelle d'employeurs, le critère de l'audience est réputé satisfait si une organisation professionnelle d'employeurs franchit le seuil de 8% soit des entreprises adhérentes à toutes les organisations professionnelles d'employeurs candidates, soit des salariés employés par ces mêmes entreprises. Dans le cadre de la mesure de l'audience des organisations professionnelles au niveau de la branche professionnelle, ont été comptabilisées 1 536 adhésions d'entreprises qui emploient au total 5 560 salariés.

Les résultats au niveau de la branche des entreprises d'architecture sont les suivants:

- > Unsa: 1 147 entreprises adhérentes, employant 3 849 salariés, soit une audience entreprises (adhérents branche) de 74,67% et une audience salariés (adhérents employeurs) de 69,23%.
- > Sdel'A: 389 entreprises adhérentes, employant 1 711 salariés, soit une audience entreprises adhérents branche de 25,33% et une audience adhérents employeurs de 30,77%.

Si la recherche du consensus au sein du collège employeurs demeurera bien entendu une volonté forte de notre Union, avec ce nouvel outil juridique, l'Unsa ne permettra plus à des accords collectifs de branche, signés seuls par d'autres et contrevenant aux intérêts des entreprises et de l'emploi, d'entrer en application.



Gilles Lefebvre,
architecte, chargé des affaires sociales
au Bureau National de l'Unsa

La mesure de l'audience patronale au cœur des enjeux de notre démocratie sociale

Elle joue un rôle majeur dans la négociation des accords collectifs puisque, pour pouvoir être étendue, un accord collectif doit avoir été négocié par des organisations professionnelles d'employeurs représentatives. En outre, peuvent s'opposer à l'extension d'un accord collectif une ou plusieurs organisations professionnelles d'employeurs représentatives dont les entreprises adhérentes emploient plus de 50% de l'ensemble des salariés des entreprises adhérant aux organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau considéré. Le ministère chargé du Travail prendra un arrêté à la rentrée avec la liste des organisations professionnelles d'employeurs représentatives dans les branches professionnelles, au regard du respect de l'ensemble des critères de la représentativité.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la date de sa publication au Journal Officiel. En attendant, nous restons à votre disposition pour toute précision souhaitée.

AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL,

U2P BRAVO L'U2P! Au cours de la réunion du mercredi 26 avril dernier du HCDS, les résultats de la première mesure de l'audience patronale au niveau interprofessionnel ont également été annoncés.

C'est l'U2P, l'Union des entreprises de proximité, qui regroupe désormais les organisations patronales des professions libérales (UNAPL) et des artisans (UPA) et représente surtout les très petites entreprises, qui arrive en tête en nombre d'entreprises syndiqués adhérentes (35,89%) devant la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) (34,54%) et le Medef (29,41%).

Le Medef arrive naturellement largement en tête quand le critère est le nombre de salariés des entreprises adhérentes (70,72%), devant la CPME (25%) et l'U2P (4,22%).

Cette audience des organisations patronales joue un rôle important dans les négociations d'accords collectifs interprofessionnels, le financement du paritarisme, les modalités de désignation des conseillers aux prud'hommes et la répartition des représentants dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles dépendent aussi de ces scores.

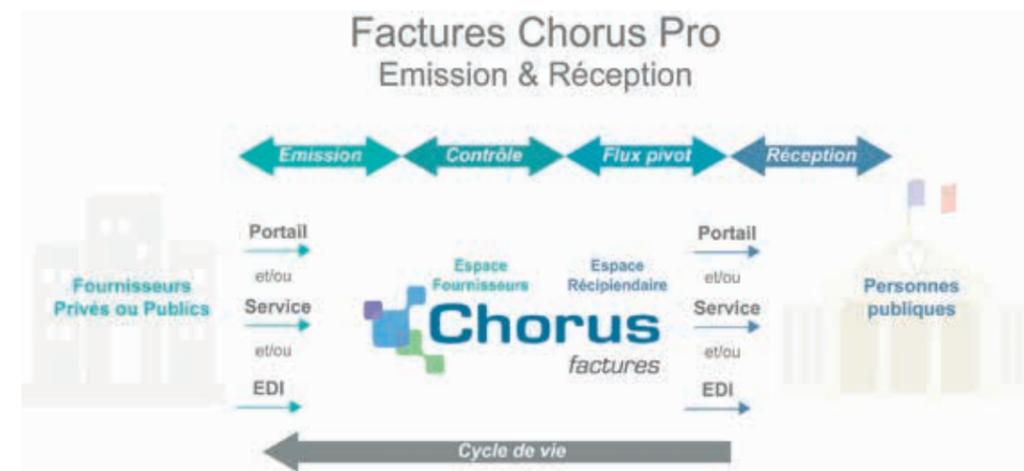


Pierre Chomette,
architecte

DÉTROMPONS-NOUS, CHORUS EST EN FAIT UN PORTAIL MIS EN PLACE PAR L'AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE). Ce service de compétence nationale gère le système d'information Chorus permettant de déposer et de suivre le traitement des factures en un même lieu.

CHORUS PRO:

LE MINISTÈRE DES FINANCES VEUT-IL FAIRE CHANter EN CHŒUR LES ACTEURS DU BÂTIMENT ?



Ce nouvel outil informatique est accessible sur la plateforme www.chorus-pro.gouv.fr.

C'est une véritable offre de service de l'État qui va permettre un gain de temps significatif, nous semble-t-il, dans les mois et années à venir. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les grandes entreprises ont inauguré la dématérialisation de leurs factures par le biais de cette plateforme partagée, Chorus Pro. Progressivement du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2020, les ETI, puis les PME et les TPE vont être obligées de dématérialiser leurs factures. L'échange et la concertation en cours entre l'AIFE et l'Unsa, la FNTP, la FFB, SYNTEC et l'UNTEC nous semble une approche intéressante.

Cet outil a déjà été utilisé par plus de 70 000 entités publiques et 2,5 millions de factures ont déjà été échangées dans tous les domaines depuis le début 2017. Un échange avec l'AIFE se concrétise actuellement et cette dernière sera présente au prochain congrès des architectes organisé par l'Unsa du 12 au 14 octobre à Metz. Un Webinaire a eu lieu le 29 mai dernier afin qu'une for-

mation à distance débute pour accompagner les maîtres d'œuvre dans le démarrage de l'utilisation de ce portail de gestion. Cela a été l'occasion de se familiariser avec les principes de fonctionnement de ses nouvelles fonctionnalités, les manipulations à réaliser dans l'outil pour télécharger et traiter les pièces à destination des maîtrises d'œuvre. Toute la documentation facilitant l'utilisation de cette fonctionnalité est sur le site: communaute-chorus-pro.

Les architectes, qui sont souvent des TPE, pourraient croire qu'ils ont le temps de se former (avant de présenter leurs factures d'honoraires par voie dématérialisée). FAUX, car dans leur rôle de maîtres d'œuvre, ils vont recevoir rapidement des entreprises des situations de travaux et des demandes d'acomptes dématérialisées.

Chers confrères, à vos claviers. Travaillons en chœur, avec Chorus, et gagnons du temps. À suivre...

Calendrier d'implémentation des acteurs concernés

Dématérialisation des factures obligatoires pour les grandes entreprises et les personnes publiques (+ 5 000 salariés)	1 ^{er} janvier 2017
Dématérialisation des factures obligatoires pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés)	1 ^{er} janvier 2018
Dématérialisation des factures obligatoires pour les Petites et Moyennes Entreprises (10 à 250 salariés)	1 ^{er} janvier 2019
Dématérialisation des factures obligatoires pour les Très Petites Entreprises (- 10 salariés)	1 ^{er} janvier 2020



Gilbert Ramus



Marie-Françoise Manière

COURTE HISTOIRE DES CONCOURS

Bronca de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) qui s'insurge contre le décret du 10 avril 2017 : en fixant un cadre plus large aux personnes tenues de désigner leurs maîtres d'œuvre à la suite d'un concours, **ce décret oblige** (de nouveau, à compter du 1^{er} juillet 2017), **les offices publics de l'habitat, à organiser des concours d'architectes pour leurs projets de construction.**

Et satisfaction de l'Unsfra qui, aux côtés du CNOA de la MIQCP et du ministère de la Culture, n'a cessé de se battre, contre les textes qui, en 2011, ont supprimé cette règle pour les organismes du logement social.

Les architectes ne peuvent que se réjouir de voir à nouveau les projets choisis :

- non sur la base de critères "prix-délais" qui concourent au dumping des honoraires et à la baisse de qualité des bâtiments,
- mais en fonction de leur "qualité architecturale" : - qui, bien au-delà de l'esthétisme, repose sur l'intégration des ouvrages dans leur site urbain ou naturel, sur leur valeur culturelle, sur leur impact social, sur leurs performances environnementales, sur leur fonctionnalité et leur ergonomie d'usage, et sur la pertinence des choix techniques et économiques. La "qualité architecturale" concourt à la satisfaction de tous ceux qui auront à connaître l'ouvrage, à commencer par ses usagers, et, in fine, permet à l'ouvrage d'enrichir le patrimoine construit.

C'est le code des marchés publics qui, il y a plus de trente ans, a rendu obligatoire le concours pour la désignation des maîtres d'œuvre, mais :

- pour les seules personnes publiques soumises à toutes les règles du code des marchés publics (CMP),
- pour les seuls marchés au delà de deux seuils,
- et moyennant 4 exceptions (réhabilitation, infrastructure, recherche, sans conception).

Cette obligation de concours a été reprise par les CMP 2001, 2004 et 2006, mais toujours limitée aux seules personnes soumises au CMP (dont le logement social). C'est pourquoi, en 2005, lors de l'uniformisation des dispositions concernant les "autres personnes", (non soumises à toutes les règles du CMP), ni l'ordonnance 2005-649 ni le décret 2005-1742 ne leur ont imposé l'obligation du concours.

En 2011, un article 132 introduit par un amendement discret dans la loi 2011-525 du 17 mai 2011 (loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit) ajoutait au code de la construction et de l'habitation, dans sa partie consacrée aux offices publics de l'habitat, un nouvel article **L 421-26** : *Les marchés des offices publics de l'habitat sont régis par les dispositions applicables aux marchés des personnes publiques ou privées soumises aux règles fixées par l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.*

Par ce basculement des offices publics de l'habitat dans la catégorie des personnes non soumises au CMP, ces offices échappaient désormais à l'obligation de concours.

Lors du remplacement du CMP par une ordonnance (2015) et deux décrets (2016), le concours a été "oublié" dans le projet d'ordonnance. La maîtrise d'œuvre s'est battue et finalement, le concours a fait l'objet d'une "définition" à l'article 8 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Mais point d'obligation de concours : le CNOA, l'Unsfra, la MIQCP et le ministère de la Culture ont donc de nouveau coordonné leurs efforts pour obtenir cette obligation pour le domaine du bâtiment.

C'est le décret 2016-360 du 25 mars 2016 qui, par son article 90-II-1°, a rétabli l'obligation de concours, mais pour les seuls acheteurs soumis à toutes les règles des marchés publics.

Quant aux "autres acheteurs" visés par l'article 90-II-2° du décret, ils ne sont toujours pas soumis à l'obligation de concours.

Résultat : puisque le nouvel article L 421-26 du CCH a placé en 2011 les offices publics de l'habitat dans la catégorie des "autres acheteurs", donc non soumis à toutes les dispositions du CMP, l'art. 90-II-2° leur était applicable : ces offices échappaient donc à l'obligation de concours ; ils pouvaient "choisir" d'en organiser un.

C'est alors que l'article 83 de la loi CAP (loi 2016-925 du 7 juillet 2016) **créait un nouvel article 5.1 dans la loi 77-2 sur l'architecture :**

Article 5-1 - Les maîtres d'ouvrage publics et privés favorisent, pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'organisation de concours d'architecture, procédure de mise en concurrence qui participe à la création, à la qualité et à l'innovation architecturales et à l'insertion harmonieuse des constructions dans leur milieu environnant.

Le concours d'architecture peut comporter une phase de dialogue entre le jury et les candidats permettant de vérifier l'adéquation des projets présentés aux besoins du maître d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage soumis à la [loi n° 85-704 du 12 juillet 1985](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée y recourent pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, dans des conditions fixées par décret.

C'est le décret 2017-516 du 10 avril 2017 qui (par son article 9) **corrige l'article 90** (notamment 90-II-1° et 90-II-2° cités ci-dessus) **du décret 2016-360 du 25 mars 2016.**

L'énumération initiale du 1° (qui ne citait pas les offices) disparaissant au profit des "acheteurs soumis à la loi MOP", à laquelle sont soumis les OPH et quelques autres organismes (art. 1-4° de la MOP), **l'obligation de concours redevient obligatoire pour ces maîtres d'ouvrage.**

Article 90 du décret 2016-360, modifié :

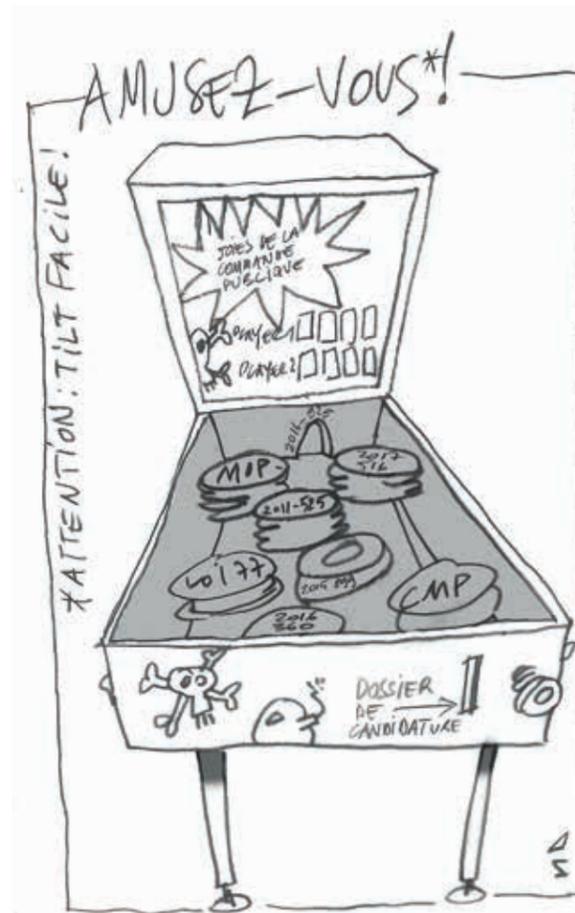
I. - Les marchés publics de maîtrise d'œuvre ont pour objet, en vue de la réalisation d'un ouvrage ou d'un projet urbain ou paysager, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de la mission définie par l'article 7 de la loi du 12 juillet 1985 susvisée.

II. - Les marchés publics de maîtrise d'œuvre qui répondent à un besoin dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée sont passés dans les conditions suivantes :

1° Pour les acheteurs soumis à la loi du 12 juillet 1985 susvisée, ils sont négociés, en application du 6° du I de l'article 30, avec le ou les lauréats d'un concours restreint organisé dans les conditions de l'article 88.

Toutefois, ces acheteurs ne sont pas tenus d'organiser un concours dans les cas suivants :

- Pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la réutilisation ou à la réhabilitation d'ouvrages existants ou à la réalisation d'un projet urbain ou paysager ;
- Pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages réalisés à titre de recherche, d'essai ou d'expérimentation ;
- Pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures ;
- Pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre qui ne confie aucune mission de conception au titulaire ;



2° Pour les autres acheteurs, ils sont passés selon l'une des procédures mentionnées à l'article 25 ou 26 ou, si les conditions mentionnées à l'article 30 sont remplies, négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

III. - Lorsque l'acheteur est soumis à la loi du 12 juillet 1985 susvisée et organise un concours, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats affecté d'un abattement au plus égal à 20%. La prime est allouée aux candidats sur proposition du jury.

Lorsque l'acheteur n'est pas soumis à la loi du 12 juillet 1985 susvisée ou lorsqu'il n'organise pas de concours, les participants qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur. Dans tous les cas, le montant de la prime est indiqué dans les documents de la consultation et la rémunération du titulaire du marché public de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure.

NOTA : Conformément à l'article 31 du décret n° 2017-516 du 10 avril 2017, [ces dispositions](#) s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} juillet 2017.



DESTINÉ À LA MÉDECINE OU AUX MATHÉMATIQUES, SELON LE SOUHAIT DE SON PÈRE ARCHITECTE, C'EST EN CACHETTE DE CELUI-CI QUE BERTRAND FRITSCH S'IMPRÈGNE, OBSERVE ET S'INITIE À L'ARCHITECTURE. Aujourd'hui âgé de 57 ans, il exerce depuis une trentaine d'années. Pour lui, être architecte c'est être sociologue, c'est écouter et comprendre ses clients qu'il préfère appeler "maîtres d'usage". Une approche qui lui permet de se positionner tout naturellement sur le marché de la maison individuelle.

ARCHITECTE ET MAISON INDIVIDUELLE: LA RECONQUÊTE

ENTRETIEN AVEC BERTRAND FRITSCH, ARCHITECTE DPLG

Il nous appartient de communiquer, d'être partout, d'ouvrir nos portes, de nous faire connaître.

Parlez-nous de votre parcours ?

J'ai débuté en travaillant à mon compte sur des petits projets à mon domicile avant de créer ma structure en 1990. Je me suis ensuite associé à Nicolas Berst, dont le réseau m'a permis d'accéder à la commande, en fondant Atrium Concept. C'est à cette époque que je découvre le marché de la maison individuelle. Nous sommes devenus promoteurs et avons construit pas moins de 200 logements en deux ans, touchant ainsi à une chasse gardée sur Strasbourg. Cette concurrence nous a valu de subir plusieurs recours de promoteurs, nous contraignant à déposer le bilan d'Atrium Concept. Depuis, la société d'architecture Natura Concept a vu le jour. Nous réalisons une vingtaine de maisons individuelles par an, de l'habitat groupé (50 logements), du tertiaire et plusieurs opérations d'habitat participatif, en phase avec ma conception du métier qui consiste à être au plus près du maître d'usage. Je suis également impliqué dans le tissu associatif local en tant que membre de Aart-A (Association des architectes pour la Rénovation Thermique en Alsace) et "Architecte pour tous", qui permet de géolocaliser les architectes et de savoir sur quels types de projets ils travaillent. Cet outil est une sorte de vitrine pour les architectes en milieu rural, qui a pour but de faciliter le rapprochement avec le client particulier.

Quelle est votre conception du métier d'architecte, de son rôle ?

Pour moi l'essentiel est de se vendre, non pas en tant que tel, mais en tant que valeur. Par l'écoute, on peut imaginer, rêver, avancer... Et pour transformer le rêve en réalité, tout en maintenant les budgets, les délais, faire que le projet soit constructible et qu'il traduise le souhait de l'usager, il faut avoir de sacrées compétences ! Notre rôle n'est pas simplement de dessiner une belle image, c'est avant tout d'apporter des réponses en termes de bien être et de santé dans l'habitat. Et pour ce faire, nous ne sommes pas seuls. Un microcosme de sachants gravite autour de nous, pour nous aider à aborder les différents aspects d'un projet : la santé, la conception bioclimatique, les coûts... Nous avons besoin de ces valeurs ajoutées pour construire le monde de demain ; pour créer, innover, avancer avec toutes les difficultés que l'on peut rencontrer (matériaux, ressources, nouvelles technologies, qualité...).



C'est un monde complexe auquel nous sommes intégrés mais nous n'en sommes pas les maîtres. Si l'architecte a un rôle de chef d'orchestre, c'est par sa capacité de synthèse, sa vision globale en réponse à un programme.

Une agence d'architecture peut-elle vivre de la maison individuelle alors que l'idée selon laquelle un architecte coûte trop cher pour faire construire sa maison est encore très répandue ?

En effet, cet a priori constitue un point de blocage. Nous sommes également mis à mal par les constructeurs de maisons individuelles, à qui nous avons laissé ce marché après guerre car nous n'étions pas suffisamment nombreux pour répondre à la demande de reconstruction rapide de l'habitat. Mais les mentalités évoluent et le grand public se rend compte, peu à peu, de la qualité qu'un architecte est susceptible d'apporter à son projet.

Nous avons notre place sur ce marché : notre vision globale du projet et notre capacité à nous adapter à chaque maître d'usage, à sa personnalité à ses besoins et ses envies, à traduire tout cela dans le programme, font de l'architecte l'accompagnateur idéal.

Il nous appartient aussi de communiquer, d'être partout, d'ouvrir nos portes, de nous faire connaître. Il faut que l'on nous trouve car lorsqu'on nous trouve, on nous prend. La communication est primordiale ! Pour ma part, j'organise des portes ouvertes, je participe à des salons et des conférences et cela fonctionne.

L'abaissement du seuil à 150 m² va-t-il permettre aux architectes de reconquérir ce marché ?

On peut évidemment saluer cette avancée mais j'en redoute aussi l'effet pervers, à savoir une recrudescence de signatures de complaisance. De plus, je ne pense pas que raisonner en termes de mètres carrés soit la solution. La reconquête de la maison individuelle peut passer par d'autres initiatives. Je pense par exemple aux coopératives artisanales. J'ai créé la première en Alsace, qui réalise une vingtaine de maisons par an. Il s'agit d'un regroupement d'artisans, à but non lucratif. Les entreprises sont payées à un prix juste, elles ont l'habitude de travailler ensemble, les chantiers sont ouverts aux clients et la communication est très humaine entre tous. Dans le process, l'architecte fournit les plans qu'il fait valider par la coopérative et le client, qui dispose d'un contrôle qualité, est rassuré.

C'est ainsi que l'on pourra reconquérir le marché de la maison individuelle, en s'ouvrant, en travaillant ensemble dans un cercle vertueux. C'est en tout cas la voie que je souhaite montrer.

D'après vous, le syndicat a-t-il un rôle à jouer dans cette reconquête ?

Le syndicat est évidemment l'un des meilleurs moyens de mutualiser les idées et de regrouper les architectes pour faire avancer la profession, notamment par l'organisation de formations. Mais le syndicat doit également agir comme un incubateur des initiatives portées par ceux qui ont une vision nouvelle de la pratique de notre profession. Nous sommes dans un monde de changement et nous devons créer des réseaux. Un architecte ne doit pas rester seul dans son coin, sinon il ne tiendra pas. Ce sont l'union, les réseaux, les salons et les formations qui nous permettront d'aller de l'avant et de nous repositionner sur le marché de la maison individuelle.



ZEINA KHAWAM EST INGÉNIEUR ET ARCHITECTE. Fondatrice et gérante de l'agence RARE, elle est membre du bureau de l'Union des Architectes du 92, affiliée à l'Unsfa. Elle est une spécialiste du BIM qu'elle considère comme une réelle opportunité dans l'exercice de la profession.



LE BIM, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ARCHITECTES

ENTRETIEN AVEC ZEINA KHAWAM, AGENCE RARE

Au regard de votre expérience, l'avènement du BIM ne semble pas constituer un réel bouleversement dans l'exercice de votre activité ?

En effet, au sein de l'agence RARE, nous travaillons en 3D depuis le début et nous avons investi dans le logiciel Revit dès 2006. J'étais d'ailleurs étonnée à l'époque de voir que seulement 20 % des architectes travaillaient comme nous.

Je faisais donc du BIM – "light" – bien avant que cet acronyme ne voie le jour. Depuis, désireuse de me perfectionner, j'ai suivi une formation du GEPA: "BIM concept et méthodologie" en 2014.

En pratique, je collabore avec Pierre Rannou, économiste (GESTOBAT) depuis 2014 sur différents projets (SNCF, Crédit Agricole du Mans). Avec lui, nous sommes en train de monter un groupement visant à utiliser le BIM jusqu'à la maintenance avec un suivi des coûts à partir de la maquette, une sorte de "BIM 3" assez poussée. L'idée est d'exporter les éléments de la maquette, de mettre à contribution les intervenants au projet en leur demandant de remplir tout ce qui concerne leur lot, de manière à disposer de toutes les informations liées au CCTP¹ et au DQE². Une partie de ce processus est déjà appliquée sur les projets où GESTOBAT est AMO BIM. Nous souhaitons par la suite intégrer un géomètre à ce groupement, ainsi que les industriels dont certains sont plus avancés que d'autres sur le sujet.

Justement, le fait que tous les intervenants au projet n'aient pas encore le même niveau d'implication dans le BIM est-il un frein à son développement ?

C'est une question de temps, le train est en marche et tout le monde s'y met, chacun à son rythme: architectes, industriels, bureaux d'études... C'est une question de moyens aussi; il est bien évident que les grosses entreprises et agences ont plus de capacités à aborder le virage du BIM. Et cela n'est pas sans risque pour les petites agences, qui constituent la grande partie de la profession, notamment dans le cadre des appels d'offres AMO BIM: pour y répondre et avoir suffisamment de poids face aux "gros" qui dérèglent le marché au niveau des prix (et par là même, l'image du BIM et celles des architectes), les petites structures doivent se regrouper.

Quels sont les avantages du BIM ?

C'est tout d'abord un fabuleux outil d'aide à la conception: on peut réaliser toutes les formes que l'on souhaite (conception paramétrique), voir l'impact direct du bâtiment sur son environnement (ce qui facilite la communication avec le maître d'ouvrage), orienter le projet en fonction de l'ensoleillement et donc intégrer un volet environnemental. Et toute modification, qu'il s'agisse d'un détail ou d'un élément plus important, est automatiquement reportée sur toutes les vues de la maquette (plans, coupes façades, 3D axo et perspectives), ce qui minimise le risque d'erreurs. J'en profite pour ouvrir ici une parenthèse: avec le BIM, nous entrons dans le détail du projet très en amont et cela prend du temps. C'est pourquoi il me semble indispensable que notre mission et nos honoraires en phase APS soient revalorisés.

Le BIM est également un outil pour le maître d'ouvrage qui va pouvoir utiliser les données de la maquette bien après la livraison du bâtiment, pour en assurer l'exploitation et la maintenance.

Pour conclure, que diriez-vous à ceux qui opposent l'investissement en coût, en formation... ?

Qu'ils ont raison... mais qu'ils doivent se lancer car sinon ils n'auront plus de travail! Comme le souligne Bertrand Delcambre, président du Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment, "la question n'est plus de s'interroger sur l'intérêt de se lancer ou non mais bien de savoir de quelle façon et à quel rythme". Il faut voir cela comme une réelle opportunité. Si l'architecte ne prend pas la main sur la maquette, la conception-réalisation par les majors sera le modèle le plus répandu. Malgré toutes les critiques entendues ou lues dans les différents blogs spécialisés, si les promoteurs du BIM sont essentiellement les grands groupes intéressés par le "BIG BUSINESS AS USUAL", il n'en est pas moins que ce processus BIM est inéluctable, l'architecte doit réagir et prendre les devants, pour ne pas se voir relégué au poste de directeur artistique.

- 1) Cahier des Clauses Techniques Particulières
- 2) Détail Quantitatif Estimatif



Exemple d'extension en se basant sur un nuage de point livré par les géomètres "CAPGEO"



Le Consortium, Dijon: centre d'art contemporain réalisé par les architectes Shigeru Ban et Jean de Gastines

DIJON, ARCHI / CULTURE ! UN PARCOURS CONTEMPORAIN D'ARCHITECTURE



François Rebsamen,
maire de Dijon
président de Dijon Métropole

Une exposition et un guide qui invitent à poser un regard neuf sur Dijon

Les bâtiments de la culture et du savoir sont des objets d'expérimentation privilégiés pour les architectes. Hautement symboliques, les édifices que vous allez découvrir au fil de ces pages sont porteurs d'une recherche d'exemplarité, qu'ils fassent ou non l'objet de grands travaux initiés par les collectivités territoriales et l'État qui inscrivent ainsi leur projet dans la pierre.

Pour cette raison même, ils sont des témoins passionnants des valeurs architecturales et urbaines de leur temps. Et ils peuvent être observés dans leur

positionnement entre la tentation du monument-objet, qui fait rupture dans l'environnement urbain, et une architecture de la transformation qui s'attèle à revitaliser le patrimoine inscrivant la ville dans la continuité. L'exposition a été conçue pour inviter à poser un regard neuf sur Dijon. Un regard non pas tourné vers l'exceptionnel patrimoine historique auquel elle est souvent assimilée mais vers son architecture la plus contemporaine.

Dans le guide qui accompagne l'exposition, les textes de François Lamarre et une riche iconographie dévoilent une sélection de quatorze édifices remarquables - espaces d'exposition, salles de spectacles, bibliothèques, bâtiments universitaires, administrations de la culture et de l'enseignement - comme autant d'exemples de l'articulation entre l'ancien et le nouveau, du dialogue entre une création architecturale audacieuse et un patrimoine bâti.

Ce faisant, ce livre rend compte de la mue qui s'est opérée à Dijon. Une métamorphose à l'œuvre aujourd'hui encore dans d'ambitieux projets tels que la rénovation du musée des Beaux-arts et la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.



La Maison de l'Université de Bourgogne, Dijon (architectes: Patrick Berger et Jacques Anziutti)
© DMP Dijon - Francois Jay



Gilles Garby
Architecte



Théâtre et Société Libre d'Émulation (1779-1934) à Liège – immeuble classé, transformé récemment par les architectes Pierre Hebbelincx et Pierre de Witt.

CRÉATION DU SYNDICAT DES ARCHITECTES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ENTRETIEN AVEC GILLES GARBY, ARCHITECTE

Que se passe-t-il en Bourgogne Franche-Comté pour qu'un tel appel soit lancé ?

Les raisons sont multiples et pour ma part, je vois quelques facteurs d'épuisement et de découragement de la profession qui expliquent la situation de désert syndical: le premier facteur d'épuisement est dû à la crise amplifiée de longue date par la confusion entre l'action syndicale et l'action ordinale et le refus du maire de Dijon, Robert Poujade, d'accueillir l'École d'Architecture qui lui était proposée!!! Enfin l'inaboutissement d'un projet d'intersyndicale régionale entre l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture a été fatal.

Pourquoi tant d'optimisme après ce constat accablant ?

Parce que des organisations professionnelles syndicales montrent le chemin en France et en Europe et que l'histoire ne s'arrête pas. La vie syndicale comme la vie politique sont en plein renouveau; l'opinion publique sur les enjeux de société liés à l'épanouissement de l'exercice du métier d'architecte est plutôt favorable, même si elle est en but à la marchandisation de l'architecture à l'échelle mondiale et nationale.

Pourquoi cet appel est-il lancé depuis la ville de Liège ?

La tenue d'une réunion avec les membres de la Maison de l'Architecture de Bourgogne durant un déplacement en Wallonie à la rencontre d'architectes wallons, dans le Théâtre Émulation de Liège, a été l'occasion d'exprimer cette prise de conscience et de lancer un appel.

Quelles sont les priorités à donner à l'action syndicale en région Bourgogne Franche-Comté ?

Les orientations seront définies démocratiquement et collectivement par les architectes qui s'engagent à porter telle ou telle action syndicale. Le champ d'action est vaste: l'action syndicale porte bien souvent sur l'accès au marché de la maîtrise d'œuvre, sur la rémunération et la nature des missions, sur les modes d'exercice, l'offre et l'accès à la formation continue, la mise en place de formations en alternance pour les diplômés etc. Rappelons que le Conseil de l'Ordre, quant à lui, doit être garant de l'exercice de la profession dans l'intérêt de nos concitoyens et contrôler notamment de manière efficace la formation continue pour tous.

Appel de Liège

Nous, architectes de Bourgogne Franche-Comté, réunis à Liège le 27 mai 2017, dans le salon du Théâtre de l'Émulation, lançons un appel pour constituer un syndicat rassemblant et représentant les architectes de notre région.

Constatant que les deux syndicats qui représentaient les architectes sont exsangues depuis plusieurs années,

Considérant que la Constitution française prévoit que les syndicats sont les seules organisations professionnelles en mesure de représenter les professionnels selon leurs statuts d'employeurs ou de salariés,

Considérant que le syndicat est le lieu d'expression, de confrontation, de dialogue, et d'émergence de projets concernant la pratique d'un métier,

Nous lançons un appel à tous les architectes qui exercent leur métier en Bourgogne Franche-Comté pour les inviter à prendre leurs responsabilités en constituant librement un syndicat. Celui-ci devra définir collectivement et démocratiquement les objectifs et les moyens visant l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'architecte dans l'intérêt de ces derniers et plus largement de la société française et de la communauté des peuples.

Cet appel est l'expression de la volonté d'établir un dialogue permanent entre les architectes de Bourgogne Franche-Comté et avec la puissance publique qui reconnaît, à juste titre, d'importantes prérogatives aux syndicats – prérogatives fondées sur des critères de représentativité.

Transmettez cet appel et contactez les premiers signataires en allant sur le site: <http://architectes-fr.com/~club/archi-bfc>
Écrivez aux premiers signataires pour vous inscrire à archi-bfc@architectes-fr.com

L'UNSA ET L'ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT TOUS LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER DÉDIÉ À LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

ATELIER CORREIA ET ASSOCIÉS / TOPOIEIN STUDIO / ABW WARNANT / ATRIA ARCHITECTES (1 © TRE ARCHITECTEURS) (2 © MICHEL WOROBEL & ATRIA ARCHITECTES) / L'ATELIER BLEU / ATELIER D'ARCHITECTURE VIDEAU / A+U AGENCE F. BOIS (3 © AGENCE F. BOIS) / BELUGASTUDIO / ATELIER HATON (4 © N. WALTERFAUGLE) / SIMON BURI (5 © MARTIN ARGYROGLO) / ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANSIME H. BOUDIER / AZA ARCHITECTES / ATELIER DUSOLE ARCHITECTE / JULIE COULON / ATELIER SÉNÉCHAL-AUCLAIR



L'architecture

NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ATELIER CORREIA ET ASSOCIÉS

CLAUDE CORREIA ET CYRIL BRULÉ
SAULIEU (21) – www.ateliercorreia.com



© ESTELLE REBOURT

1) POINT INFORMATION-TOURISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN, SAINT-BRISSON (58)
Maîtrise d'œuvre : Atelier Correia
Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan
Livraison : 2015



2

2) MÉMORIAL DE DUN-LES-PLACES (58) : RÉHABILITATION ET CRÉATION D'UN LIEU DE MÉMOIRE
Maîtrise d'œuvre : Atelier Correia
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes des Portes du Morvan
Livraison : 2016

ABW WARNANT

PATRICE WARNANT
NEVERS (58) – <http://abwwarnant.blogspot.fr/>



© AIT BELAÏEN

1) SIÈGE SOCIAL AQUADIS LOISIRS, SICHAMPS (58)
Maître d'œuvre : ABW Warnant architecte
Maître d'ouvrage : Aquadis Loisirs
Livraison : 2008



2

2) GYMNASE AU LYCÉE PIERRE-GILLES DE GENNES, COSNE-SUR-LOIRE (58)
Maître d'œuvre : Patrice Warnant architecte mandataire
Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bourgogne
Livraison : 2009

3) MAISON DES GRANDS LACS DU MORVAN, MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58)
Maître d'œuvre : Patrice Warnant architecte mandataire
Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Grands Lacs du Morvan
Livraison : 2013



© AIT BELAÏEN

TOPOIEN STUDIO

AGNÈS ET PIERRE-ETIENNE JAMES
DIJON (21) – www.topoieinstudio.com



© TOPOIEN STUDIO

1) ESCALE CHARCOT, CHENÔVE (21) : CONSTRUCTION D'UN ESPACE D'ANIMATION CULTURELLE TRANSPORTABLE ET DÉMONTABLE
Maître d'œuvre : TOPOIEN STUDIO (architecte mandataire), CSI (BE Fluides et thermique)
Maître d'ouvrage : Ville de Chenôve
Livraison : 2009, démonté et déplacé en 2012

2) RÉSIDENCE SÉNIORS (20 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES LOCATIFS) À ASNIÈRES-LES-DIJON (21)
Maître d'œuvre : TOPOIEN STUDIO (architecte mandataire), OSMO Ingénierie (BE Fluides et thermiques), SYNAPSE Construction (BE Structure)
Maître d'ouvrage : ORVITIS
Livraison : 2017



2

SIMON BURI

SOMBERNON (21) – www.buri-archi.com



© JÉRÔME REG

1) RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE GROBOS-EN-MONTAGNE (21)
Maîtrise d'œuvre : Simon Buri, architecte / BEM (bat struc.) / P. Cessot (bet élec.) / BETEB (bet CV PS) / SEEM (économ.)
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Grosbois-en-Montagne
Chantier : 2014-2016

2) RESTAURATION ET EXTENSION DE LA LÉPROSERIE DE MEURSAULT (21)
Maîtrise d'œuvre : Simon Buri (mandataire) / Frédéric Jung (arch.) / SLH (bet) / ECRH (économ.)
Maîtrise d'ouvrage : Commune de Meursault
Chantier : 2012-2015



© MARTIN ARGROCCIO

2

BELUGASTUDIO

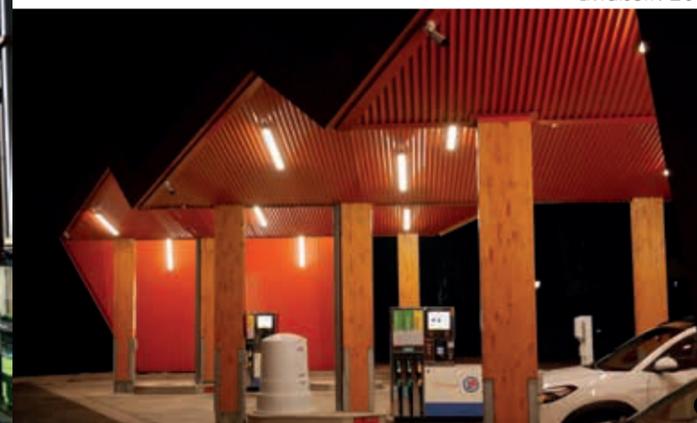
GUILLAUME AUBEL
TAVEY (70) – www.beluga-studio.fr



© BELUGASTUDIO

1) CHÂTEAU PRIEURÉ MARQUET, SAINT-MARTIN DU BOIS (33) : LOGEMENT INDIVIDUEL, EXPLOITATION VINICOLE, CHÂTEAU D'HÔTES – RÉNOVATION INTÉRIEURE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
Maîtrise d'œuvre : BELUGAstudio
Maîtrise d'ouvrage : privée
Date de réalisation : 2015-2017

2) STATION SERVICE – LA LIGNE BLEUE DES VOSGES, MASEVAUX (68)
Maîtrise d'œuvre : BELUGAstudio
Maîtrise d'ouvrage : privée
Livraison : 2017



© BELUGASTUDIO

2

ATELIER HATON

FRANÇOIS HATON
BESANÇON (25) – www.atelierhaton.weebly.com



© N. WALTERJUGE

1

2



© N. WALTERJUGE

3

3) RÉALISATION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES, MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU (25)
Maîtrise d'œuvre : Atelier Haton architectes + opc / Image & Calcul, bet tous corps d'état
Maîtrise d'ouvrage : Grand Besançon habitat
Livraison : 2016



© N. WALTERJUGE

A+U
FRÉDÉRIC BOIS
LONS-LE-SAUNIER (39)



1



2

1 ET 2) ESPACE AQUALUDIQUE DU DOMAINE DE CHALAIN, DOUCIER (39)
Maîtrise d'œuvre: A+U Agence, Frédéric Bois
Maîtrise d'ouvrage: Régie départementale de Chalain-Vonglans
Livraison: 2014

ATRIA ARCHITECTES
AUXERRE (89) – www.atria-archi.com

1 ET 2) MAISON INDIVIDUELLE BASSE CONSOMMATION SUR MESURE EN OSSATURE BOIS, LIGNY-LE-CHÂTEL (89)
CONSTRUCTEUR: TRE ARCHITECTEURS
Maîtrise d'œuvre: ATRIA Architectes / BET Thermique: Via Positive
Maîtrise d'ouvrage: privée
Livraison: 2015



1



2

3) RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU SIÈGE SOCIAL DE GROUPAMA PARIS VAL-DE-LOIRE À AUXERRE (89)
Maîtrise d'œuvre: ATRIA Architectes / Via Positive (BE)
Maîtrise d'ouvrage: Groupama Paris Val de Loire
Période de rénovation: 2015-2016



3

A2A ARCHITECTES
PHILIPPE VIONNET, ANDRÉ DE SAMBUCY
DIJON (21) – www.a2a-architectes.com



1



3

1 ET 2) CONSTRUCTION DE 70 LOGEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS (BEPOS), MARSANNAY-LA-CÔTE (21)
Maîtrise d'œuvre: A2A architectes
Maîtrise d'ouvrage: Orvitis
Livraison: 2015



2

3) CONSTRUCTION DU CENTRE DE VOILE DU LAC DE PANTHIER (RT 2005), VANDENESSE-EN-AUXOIS (21)
Maîtrise d'œuvre: A2A architectes
Maîtrise d'ouvrage: Communauté de communes de l'Auxois Sud
Livraison: 2016



Antoine Daudré-Vignier,
président du GEPA



LA LOI N° 77.2 DU 3 JANVIER 1977 sur l'architecture confie à la charge des professionnels réglementés la conception architecturale du cadre bâti.

SE FORMER POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Code des Devoirs (déontologie) précise les conditions d'exercice de cette charge et l'obligation de conseil des architectes envers leurs clients. Cette obligation nous confère une lourde responsabilité à laquelle il convient d'être préparé pour pleinement l'assumer.

Par son article 4, le Code indique que "l'architecte entretient et améliore sa compétence, il contribue et participe à cette effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement". Cette nécessité de formation continue s'est traduite récemment par l'obligation formulée par le Conseil National de l'Ordre des Architectes d'accroître ses connaissances et compétences tout au long de la carrière professionnelle.

Les architectes doivent maintenant justifier à minima de 20 heures de formation annuelle. Cette obligation constitue une opportunité

d'améliorer la qualité de nos conseils auprès de nos clients et contribue à la reconnaissance de nos compétences professionnelles par l'excellence des conseils prodigués à nos maîtres d'ouvrage.

La formation continue nous permet d'anticiper et de répondre aux enjeux d'une société en constante évolution: veille réglementaire, certifications, transitions numériques et énergétiques, aménagements du territoire, exigences environnementales, etc. Elle permet également de répondre à nos obligations de conseil et d'engager ses responsabilités que la chose publique nous a confiées.

En conclusion, le meilleur service à offrir à vos clients c'est une formation de qualité et par conséquent les meilleurs conseils.

FORMONS-NOUS!



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance. Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :
entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com
Votre contact : contact-branches@malakoffmederic.com



malakoff médéric
SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE



LE FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX (FIF PL) A ÉTÉ CRÉÉ IL Y A PLUS DE VINGT ANS pour gérer la formation de tous les professionnels libéraux de France, exception faite des médecins. Philippe Denry, pharmacien à Nancy, a été élu à la présidence de cet organisme en juin 2016. *Passion Architecture* est allé à sa rencontre pour mieux comprendre le fonctionnement du FIF PL et ses objectifs.



MUTUALISER LA FORMATION

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE DENRY, PRÉSIDENT DU FIF PL

Qu'est-ce que le FIF PL ?

Après l'adoption des Lois Aubry sur le développement de la formation des salariés et des professionnels, l'UNAPL s'est dotée d'un fonds pour gérer la formation des professionnels libéraux (hors médecins). Une soixantaine de professions sont représentées au conseil de gestion du FIF PL par un titulaire désigné par chaque syndicat membre de l'UNAPL. Le conseil valide toutes les décisions relatives au fonctionnement du FIF PL: budgets, prises en charge...

Les professions sont regroupées autour de quatre sections: "Santé", "Technique", "Juridique" et enfin "Cadre de vie". Chaque section élit son bureau et son président qui siège au bureau national du FIF PL. Les quatre autres membres du bureau (Président, Secrétaire Général, Trésorier et Trésorier Adjoint) sont proposés par l'UNAPL et élus par le Conseil de gestion.

Les architectes dépendent de la section "Cadre de vie" ? Comment fonctionne-t-elle ?

Au sein de chaque section, les discussions ont pour but de faire émerger des projets de formation et des ingénieries de formation propres à chaque profession représentée, selon un fonctionnement favorisant l'échange, l'enrichissement et la collaboration interprofessionnelle. Ensuite, la section, suivant le budget du FIF PL, détermine des budgets pour l'année à venir et fait des propositions sur les plafonds, les montants de prise en charge, le type de formation que l'on pourrait améliorer ou ajouter. Toutes les propositions remontent au bureau qui les examine, en fait une synthèse, avant de les soumettre au vote du Conseil de gestion.

Les architectes sont une profession très importante au sein de la section "Cadre de vie", ils y sont impliqués depuis de nombreuses années.

Quel est le rôle de l'Unsa en tant que membre du FIF PL ?

Son rôle principal est de faire remonter les besoins en formation des architectes, pour faire évoluer les formations et utiliser au mieux les fonds qui sont alloués à ces professionnels.

Aujourd'hui, le FIF PL demande à ses membres de travailler en synergie dans l'objectif de mutualiser de plus en plus de formations. La maîtrise d'œuvre va donc devoir se rassembler; et nous comptons sur les architectes pour être moteur de cette démarche et travailler en commun avec les professions qui partagent certaines thématiques (comme le BIM par exemple), afin de mutualiser leurs connaissances, leurs dispositifs et supports de formation.

Aujourd'hui, le FIF PL demande à ses membres de travailler en synergie dans l'objectif de mutualiser de plus en plus de formations.

Comment les fonds sont-ils affectés à la formation des architectes ?

Chaque année, les professionnels libéraux, qui dépendent du FIF PL, sont soumis à une cotisation de 94€ versée à l'URSSAF. Les sommes ainsi perçues sont ensuite redistribuées, en fonction de l'effectif global de chaque profession, au sein des sections. À noter: lorsqu'une profession a épuisé son crédit, elle peut recourir à une trésorerie qui lui permettra de poursuivre son programme de formations.

Comment le FIF PL peut-il aider les architectes à plus et mieux se former ?

Tout d'abord, pour se former, il faut s'informer. De manière générale, les architectes doivent donc s'informer sur leurs droits à la formation. Pour se faire, ils peuvent se rendre sur le site internet du FIF PL. C'est aussi le rôle des organisations syndicales de relayer l'information auprès de leurs adhérents sur tout le territoire.

Dans une volonté de simplification des démarches et d'accélération de la prise en charge, nous avons mis en place la saisie en ligne des dossiers individuels. Cela représente un gain de temps pour le professionnel qui va remplir son formulaire par ordinateur en y joignant ses pièces justificatives numérisées. Nous allons également développer une plateforme de saisie en ligne des dossiers collectifs destinée aux organismes de formation.

Pour s'informer, les professionnels peuvent également prendre part à notre convention annuelle qui aborde les évolutions de la formation et fait un point sur l'activité du FIF PL. Cette année, elle s'est déroulée le 28 juin et avait pour thème: "la révolution digitale dans la formation". Enfin, pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la formation avec le moins de contraintes possible, nous allons de plus en plus développer la formation à distance (FOAD, e-learning...), tout en veillant à la qualité de son contenu et à son suivi.

HABITAT DURABLE**L'évidence de la construction passive**

Jean-Loup Bertez - Jean-Claude Tremsal - Editions Gallimard - Collection Alternatives - 287 pages - 29,90 €

Les auteurs de cet ouvrage s'attachent à démontrer l'intérêt de la construction passive: grâce à elle, économiser l'énergie et respecter le climat cessent d'être une injonction pour devenir confort. Écrit pour un large public, ce n'est pas un manuel technique mais un ouvrage d'explication, de réflexion et de proposition qui s'adresse à tous ceux qui souhaitent construire, rénover ou

améliorer le fonctionnement de leur lieu de vie ou de travail, mais aussi aux professionnels, experts et institutionnels du bâtiment.

**LES FAMILLES DE REVIT POUR LE BIM**

Vincent Bleyenheuft avec la contribution de Julien Blachère et Christophe Onraet - Editions Eyrolles - 333 pages - 39,00 €

Dans Autodesk Revit, il est indispensable de savoir créer ses propres familles d'objets pour maîtriser pleinement ce puissant outil de création de maquette numérique. Cet ouvrage, richement illustré vous expliquera comment y parvenir, aussi bien dans le contexte général que dans le cas d'objets structurels et de fluides. Pour vous accompagner dans votre apprentissage, le livre comporte 17 exercices pratiques, dont les solutions sont disponibles à l'adresse www.editions-eyrolles.com/go/famillesRevit.

**LE MANAGEMENT BIENVEILLANT****La bienveillance est l'indicateur d'un monde encore humain**

Docteur Philippe Rodet - Yves Desjacques - Editions Eyrolles - 167 pages - 14,90 €

"Le management ne peut être autre que bienveillant." Philippe Rodet démontre au croisement de sa double expérience de médecin urgentiste et de consultant en management, combien la personne humaine a besoin de bienveillance pour vivre et donner le meilleur d'elle-même...

Le regard avisé du médecin sait en plus déceler et mettre au jour le jeu subtil des hormones à l'origine de ces réactions humaines. Yves Desjacques, DRH d'un grand groupe, en quête de management toujours plus humain, s'est appuyé sur les démonstrations de Philippe Rodet pour expérimenter dans son entreprise une nouvelle manière de diriger, de manager, plus respectueuse de ce qu'est en vérité la personne humaine.

**L'ACOUSTIQUE DU BÂTIMENT****Manuel professionnel d'entretien et de réhabilitation**

Jean-Marie Rapin - Editions Eyrolles - collection "Blanche BTP" - 170 pages - 35,00 €

Comment: déterminer l'origine d'un problème acoustique et le résoudre simplement? concevoir une isolation ou un traitement acoustique par simple lecture d'une courbe? réaliser des équipements silencieux? Explications, schémas, exemples, nombreux compléments d'information relatifs aux mesures et normes ainsi qu'à la réglementation. Un guide technique à l'intention des artisans oeuvrant sur l'existant, techniciens des services municipaux de communes de plus de 5 000 habitants, architectes et particuliers.

**OÙ VIVENT LES HOMMES ?****Une histoire de l'habitat**

Cécile Guibert Brussel, Lise Herzog - Editions du patrimoine - 52 pages - 17,00 €

Le jeune lecteur découvrira pourquoi les hommes ont habité d'une certaine manière au fil des siècles et ce qui se cache derrière la forme des maisons. Ce documentaire retrace chronologiquement l'histoire de l'habitat privé en France, du paléolithique au XXI^e siècle.

**HABITER LE TEMPORAIRE****La nouvelle maison des jours meilleurs - mini maousse 6**

Collectif sous la direction de Fiona Meadows - coédition Alternatives et Cité de l'architecture et du patrimoine - 256 pages - 25,00 €

Fiona Meadows, aujourd'hui, responsable de programme à la Cité de l'architecture et du patrimoine, nous fait partager son expérience de commissaire du concours Mini maousse.

En 1956, face à la question cruciale du logement pour les plus démunis, Jean Prouvé propose, en réponse à l'appel de l'abbé Pierre lancé deux ans auparavant, sa Maison des jours meilleurs. Installé sur le quai Alexandre III, à Paris, le prototype remporte un immense succès mais le refus d'homologation par le CSTB rend impossible sa diffusion à large échelle. Le concours Mini maousse pose comme sujet de sa sixième édition "concevoir une unité d'habitation temporaire, éco-pensée et économe", problématique stimulante posée aux futurs concepteurs.

**SUSTAINABLE DESIGN 5****Vers une nouvelle éthique pour l'architecture et la ville**

Marie-Hélène Contal - Jana Revedin - Editions Alternatives et Cité de l'architecture et du patrimoine - 155 pages - 25,00 €

Le thème retenu pour le jury de la dixième édition du Global Award était "La ressource illimitée du temps". Les travaux des architectes Gion A. Caminada (Suisse), Patama Roonrakwit / CASE studio (Thaïlande), Patrice Doot (France), Derek Van Heerden et Steve Kinsler / East Coast Architects (Afrique du Sud) et Kengo Kuma (Japon), présentés ici confirment la mondialisation et la densité du débat sur les rapports entre architecture, ressources et développement.



BATIMAT

PARC DES EXPOSITIONS
PARIS NORD
VILLEPINTE
06→10 NOV 2017

Tout pour réussir les chantiers du bâtiment



Joël
Chef d'entreprise
construction et promotion



Catherine
Architecte



Roland
Architecte d'intérieur



Alexandre
Economiste
de la construction



Mathieu
Architecte d'intérieur

NOUS AVONS
notre badge !
Et vous ?



Stefan
Architecte



Frédéric
Architecte

OFFRE SPÉCIALE
Commandez votre badge gratuit*
sur www.batimat.com

Code : BPA98T

*Tarif de l'entrée sans badge électronique : 65€ par personne

Merci aux professionnels
du bâtiment de Combloux
(Haute Savoie) d'avoir posé
pour cette campagne.

BATIMAT le
IDÉOBAIN mondial
INTERCLIMA+ELEC du bâtiment